

**FCO:
DÉCLAREZ LES FOYERS
POUR MESURER L'AMPLEUR DU DÉSASTRE !**



3



5

*Après les moissons,
les semis de couverts !*



10

*La foire de Battice passe
en mode « brouette
et petites bottes »*



24

*Hommage à Etienne
Grégoire : «Un grand monsieur
doublé d'un conseiller
juridique exceptionnel»*

SOMMAIRE

Actualités

FCO – déclarez les foyers pour mesurer l'ampleur du désastre	3
De la France à la Belgique : le défi d'un Egalim européen	4
Après les moissons, les semis de couverts !	5
Registre d'utilisation des PPP sous format électronique à partir du 1er janvier 2026	6
Ceres aide à reprendre le contrôle financier de la ferme	7
L'échardonnage, une épine dans le pied des agriculteurs	7
Comment réagir face à un acte d'agribashing ?	8

Dossier Foire de Battice

La Foire de Battice passe en mode «brouette et petites bottes»	10
Annulation des concours ovins : la faute à la fièvre catarrhale ovine	11
L'école des jeunes éleveurs, la meilleure formation au monde pour la préparation d'animaux de concours	12

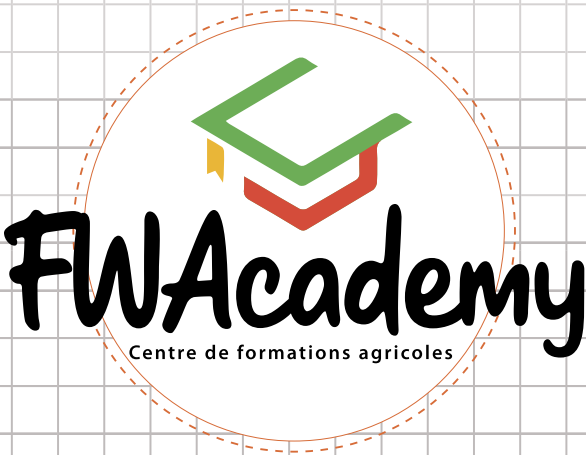
Cultures

Phytoré ² , et si vous participiez au projet ?	14
Le CRA-W face à des enjeux de recherche d'une ampleur inédite	15
Biowanze : visite d'un écosystème	16

Elevage

Inosys, une modélisation des données au service du conseil et de la prospective agricole en France	17
Concours d'Hollogne	18
Concours d'Hérock	19
Les marchés	20
Agenda et petites annonces	21-23
Les recettes de Ciboulette	24
«Un grand monsieur doublé d'un conseiller juridique exceptionnel»	24

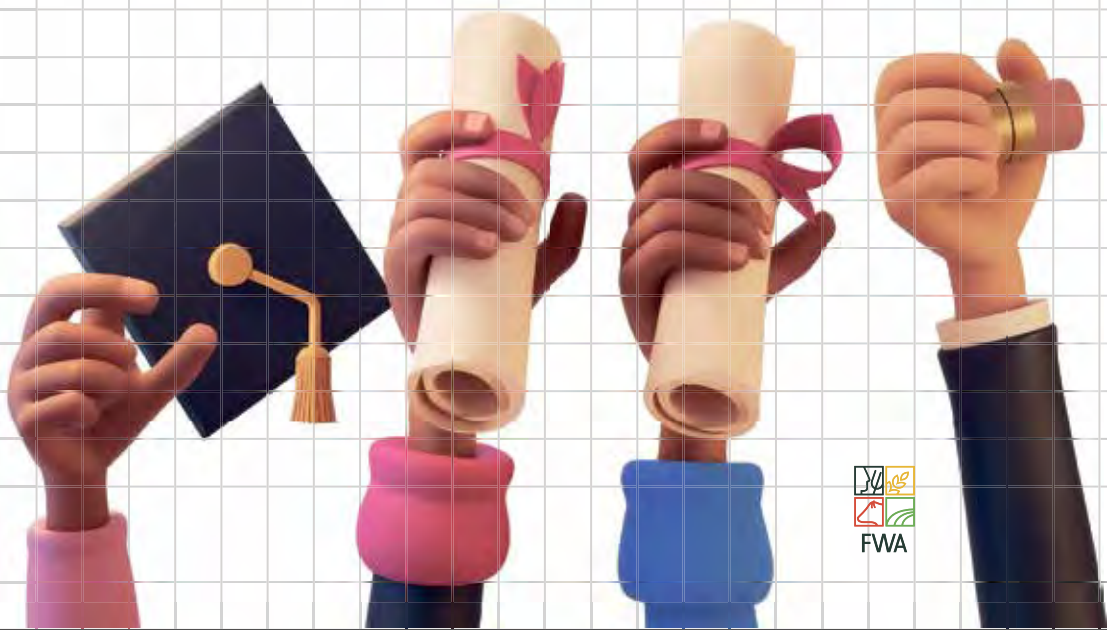
Votre formation agricole,
c'est avec la



DERNIÈRES INSCRIPTIONS

- Cours de Techniques Agricoles (cours A)
- Cours de Gestion et Economie Agricole (cours B)

Inscriptions ouvertes
www.fwacademy.be



Pleinchamp.be
Hebdomadaire de la Fédération Wallonne de l'Agriculture

Pleinchamp SRL
Chaussée de Namur, 47
5030 Gembloux

Éditrice responsable :
Marianne Streef

Coordinateur rédactionnel :
Ronald Pirlot

Contact rédaction :
pleinchamp@fwa.be

Contact publicités
et abonnements :
Sylvie Van Vooren
0476 84 17 29
pub@fwa.be

FCO:

DÉCLAREZ LES FOYERS POUR MESURER L'AMPLEUR DU DÉSASTRE !

Cet été, la situation sanitaire des élevages ovins et bovins s'est vue catastrophiquement affectée par l'arrivée de la FCO (fièvre catarrhale ovine) sérotype 3. Les pertes directes et indirectes subies par les éleveuses et éleveurs sont considérables, mettant parfois en péril la viabilité de certaines exploitations.



Thomas Demonty, Coordinateur Pôle animal
Conseil, Analyse et politique (CAP)

Mesurer l'ampleur des dégâts est une première étape dans tout potentiel processus de demande d'aide a posteriori. Effectivement, même s'il est clair que le virus de la langue bleue touche actuellement l'immense majorité des élevages belges, il faut aussi à certains moments pouvoir le justifier de manière irréfutable. Ceci passe par une déclaration officielle.

Analyses prises en charge par l'AFSCA

Concrètement, la procédure est la suivante: le vétérinaire réalise des prises de sang et il remplit un formulaire de demande d'analyse (qui aurait pu être plus succinct...). Les échantillons et le formulaire sont transmis à l'ARSIA ou la DGZ.



Les secteurs bovins et ovins reconnus en crise face à la Fièvre Catarrhale

Le ministre fédéral de l'Agriculture et des Indépendants, David Clarinval, a annoncé la reconnaissance officielle des secteurs bovin et ovin comme «secteurs en crise» en raison de la propagation de la fièvre catarrhale. Cette reconnaissance vise à offrir un soutien aux éleveurs touchés par cette épidémie, en facilitant notamment le paiement de leurs cotisations sociales. Une note officielle sera envoyée aux caisses d'assurances sociales «dans les prochains jours» pour formaliser cette mesure.

Allègement des cotisations sociales: des facilités de paiement pour les éleveurs

Cette nouvelle disposition se traduit par une gestion simplifiée et accélérée des demandes de facilités de paiement pour le troisième trimestre de 2024. Les éleveurs touchés auront accès à plusieurs options pour alléger leur charge financière, notamment:

- Le report de paiement des cotisations sociales: les éleveurs pourront reporter le paiement de leurs cotisations sociales sans perdre leurs droits sociaux, une mesure qui offre un répit temporaire;
- Une dispense de cotisations sociales: cette option permettra aux agriculteurs de bénéficier d'une dispense tout en maintenant leurs droits sociaux. Toutefois, le trimestre dispensé ne sera pas pris en compte dans le calcul de la pension.
- Une réduction des cotisations en fonction des revenus: pour s'adapter à la baisse des revenus provoquée par la crise, les cotisations sociales pourront être ajustées selon les revenus réels attendus pour l'année 2024.



©Fiquadio

Déclaration officielle

Il semble évident que toutes les exploitations de ruminants sont touchées par le FCO sérotype 3. Néanmoins, au 11 août, seulement 525 foyers ont été déclarés officiellement. Ces chiffres ne reflètent donc absolument pas la réalité. Même s'il s'agit à nouveau de formalités, il est primordial de faire coller ces chiffres à la réalité. Toute dépense doit être justifiée. Or, sans chiffres officiels, difficile de justifier l'une ou l'autre mesure.

Faites reconnaître vos exploitations comme foyers

Outre le fait que la fièvre catarrhale est une maladie à déclaration obligatoire, il est important que les exploitations touchées soient connues des autorités sanitaires. Dès lors, dans une exploitation où est constatée une suspicion clinique de FCO, le vétérinaire doit prélever des échantillons sur quelques animaux pour confirmer la suspicion et ainsi faire reconnaître officiellement la maladie des animaux.

L'ARSIA conditionne les échantillons et les envoie à Sciensano pour analyse. Les frais d'analyse sont payés par l'AFSCA (le coût de la visite du vétérinaire reste à charge de l'éleveur).

©S. Leitenberger



Attention, cette prise en charge des frais d'analyse par l'AFSCA ne vaut que pour des suspicions de FCO (ou de MHE). Ceci signifie que si les échantillons ne sont pas accompagnés du formulaire d'analyse, cette dernière ne sera pas payée par l'AFSCA.

FCO et MHE, même combat !

Dans le paysage sanitaire européen, la FCO-3 n'est malheureusement pas la seule bataille à mener. Si les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Allemagne et maintenant le Danemark doivent aussi affronter le sérotype 3 de la FCO, les pays méditerranéens ne sont pas en reste de maladies animales. La Maladie Hémorragique Epizootique (MHE) qui se transmet par les mêmes Culicoides (moucheron) et qui provoque les mêmes symptômes que la FCO voit le nombre de contaminations augmenter en France, au Portugal et en Espagne. Cependant, la zone de restriction en France n'a pas bougé, pour l'instant. Nous devons cependant rester très vigilants.

Les analyses sont aussi prises en charge par l'AFSCA selon les mêmes procédures que pour la FCO. La Peste des Petits Ruminants (PPR) est aussi apparue cet été en Grèce et en Roumanie. La PPA est toujours bien présente dans la population de sangliers aux alentours de Frankfurt.



DE LA FRANCE À LA BELGIQUE : LE DÉFI D'UN EGALIM EUROPÉEN

Jeudi 25 juillet, veille de la Foire de Libramont, un Arrêté royal visant à limiter les pratiques commerciales déloyales, en ce compris l'achat en-dessous des coûts de production, a été publié au Moniteur belge. Ce nouveau mécanisme nous permet de mettre en perspective les mécanismes de protection déjà en place chez nos voisins français, notamment à travers la loi EGAlim. Cet article explore le dispositif de la formation des prix dans les contrats d'EGAlim. De surcroît, la perspective d'une quatrième révision d'EGAlim se profile et la France plaide pour une harmonisation à l'échelle européenne. Se pose alors la question de l'impact réel de la loi EGAlim dans les campagnes françaises et les prochaines étapes envisagées pour celle-ci.

Shalom Atchoglo, Stagiaire en économie.
Conseil, Analyse et Politique (CAP)



Qu'est-ce que la loi EGAlim ?

En 2017, les États généraux de l'Alimentation ont vu naître la Loi EGAlim. Une loi dont le but est de rééquilibrer les relations commerciales dans le secteur agro-alimentaire et de promouvoir une alimentation saine, durable et accessible à tous. Elle impacte aussi bien le secteur agricole que l'industrie, la distribution et les consommateurs. À ce jour, la loi a été réformée 3 fois en 5 ans.

EGAlim a notamment permis l'émergence des indicateurs de coûts de production dont l'élaboration se base sur des indicateurs de référence (prix des engrais, des semences, des fourrages,...). De plus, elle a permis le développement de la contractualisation en agriculture. Contractualisation qui apporte une certaine sécurité aux producteurs. C'est d'ailleurs aux producteurs de prendre l'initiative de proposer un contrat. Ceci afin que l'agriculteur puisse fixer lui-même la base des négociations (qualité, quantité, prix, responsabilités, etc.).

Bref historique des versions d'EGAlim

La première version de 2018, qui pose les bases, a pour objectif de payer le prix juste aux producteurs et de renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits. EGAlim 1 a permis de changer la dynamique, de construire le prix des produits alimentaires en marche-avant, c'est-à-dire à partir des coûts de production des agriculteurs. Elle a donné le pouvoir d'initiative aux agriculteurs grâce à des contrats basés sur les coûts de production et un prix y associé proposé par l'agriculteur. Malgré quelques réussites, la loi a souvent été contournée, victime d'un manque de contrôles et de sanctions.

Afin de pallier ces lacunes, la révision de 2021 a renforcé la contractualisation avec l'obligation de conclure des contrats écrits pour la vente des produits agricoles. De plus, un mécanisme de révision automatique du prix lorsque celui-ci est fixe dans les contrats a été mis en place, sur la base des indicateurs de coûts de production. Les interprofessions ont depuis l'obligation d'établir et de publier ces indicateurs. Cependant, le dispositif a de nouveau été contourné par les distributeurs au travers de centrales d'achats internationales, qui achetaient en gros à plusieurs pays européens dont la France. En procédant de cette façon, ces sociétés n'étaient pas soumises aux lois françaises.

La loi Descrozailles dite EGAlim 3, adoptée en mars 2023, cible plutôt l'aval de la filière, avec les négociations entre fournisseurs et distributeurs. Néanmoins, elle vient accroître la protection des producteurs en mettant fin à l'évasion via les centrales d'achat et en prolongeant

l'encadrement des promotions. Ces centrales d'achat internationales sont désormais tenues de respecter EGAlim pour les produits destinés au marché français. L'encadrement limite à deux niveaux les pratiques promotionnelles : en valeur et en volume. En clair, les avantages promotionnels ne peuvent pas être supérieurs à 34% du prix de vente au consommateur (interdiction du 1+1 gratuit), ni porter sur une quantité de produits dépassant plus de 25 % du volume déterminé à l'avance dans le contrat.

Pour clore ce chapitre, les responsables politiques ont promis une quatrième révision de la loi suite aux manifestations de ce début d'année. Le premier rapport de consultation des députés désignés est attendu pour la fin de l'été 2024. Cette révision a pour objectifs de renforcer la capacité de négociation des agriculteurs, fluidifier les négociations avec le premier acheteur ; plus globalement d'améliorer les mesures d'EGAlim 2 et de veiller à leur application.

Détermination du prix dans les contrats et pondération

Comment sont déterminés les prix dans les contrats ? Au moment de la signature du contrat, le prix est soit déterminé pour plusieurs années, avec l'intégration d'une clause de révision automatique du prix ou alors déterminable annuellement par une formule qui tient compte de plusieurs indicateurs relatifs. Par exemple, Interbev, l'interprofession bovine, propose une formule qui prend en compte un pourcentage : de l'indicateur de coûts de production, des prix du marché et d'un indicateur de qualité (le Label Rouge par exemple).

Ce système est en apparence avantageux. Pourtant, la loi ne définit pas la proportion des coûts de production dans la formule de prix. La proportion étant déterminée entre les parties, la part des coûts de production peut être très variable selon les contrats. Par ailleurs, il est important de mentionner que l'obligation de contractualisation ne s'applique pas pour de nombreuses productions

végétales, dont notamment les céréales. Une des raisons étant que le marché des céréales est fortement mondialisé, ce qui complique la mise en place de ce dispositif pour le secteur.

Dispositifs en Belgique

Quels enseignements tirer de cette loi française ? Le fait de baser le prix de vente sur un indicateur de coût de production est à reproduire. Néanmoins, il faut que celui-ci soit une base non-négociable du prix et pas une composante variable du prix. On retient également l'importance des contrats écrits, pour l'application de certaines mesures et la nécessité de travailler au sein des interprofessions sur ces questions. En Belgique, depuis les manifestations du secteur agricole, plusieurs mesures ont été prises pour un meilleur équilibre dans les rapports entre les agriculteurs et le reste de la filière, on peut citer : l'interdiction du déréférencement abusif, l'interdiction de la vente à perte, le développement d'indicateurs de rentabilité, etc. Les indicateurs de coûts de production, en cours de développement par le SPF économie, en concertation avec la FWA et les organisations professionnelles agricoles, permettront de mieux encadrer la vente à perte. Les premiers indicateurs pour les secteurs bovin et porcin sont attendus pour la fin de l'année 2024.

Perspectives d'un EGAlim Européen

Depuis le contournement d'EGAlim par les centrales d'achat européennes, les responsables politiques français plaident pour la mise en place d'un EGAlim européen. En effet, le Président français Emmanuel Macron avait annoncé, en février dernier, vouloir étendre le mécanisme français à l'ensemble de l'Union européenne afin d'éviter la concurrence déloyale entre pays membres de l'Union européenne. L'intérêt est de renforcer la position des agriculteurs lors des négociations et d'accroître la durabilité du secteur à l'échelle européenne. Néanmoins, le projet se heurte au principe de la libre concurrence au sein de l'UE. Calquer le mécanisme à l'échelle européenne semble difficile tant les spécificités par Etat Membre sont nombreuses. Un tel projet nécessitera une approche nuancée et adaptée aux réalités locales. Bien qu'imparfaite, la loi EGAlim a permis de nombreux apports positifs tels que les outils de régulation. Outre un EGAlim européen en tant que tel, tirer des enseignements sur les mécanismes de protection aura un effet bénéfique sur la protection du revenu des agriculteurs au sein de l'Union européenne.



APRÈS LES MOISSONS, LES SEMIS DE COUVERTS !

Les moissons étant finies (ou presque, avec les irréductibles dernières parcelles de céréales de printemps), il est nécessaire d'entamer, de continuer et/ou de finir le semis des couverts pour être en ordre au niveau du PGDA, de la dérogation BCAE 8 et de la BCAE 6. Rappel des différentes réglementations.



Virginie Debue,
Conseillère – Politique agricole commune
et mobilité agricole
Conseil, Analyse et politique (CAP)

Différentes réglementations se recoupent pour les couverts d'automne et d'hiver, c'est pourquoi il est important de faire un tour d'horizon des différentes réglementations pour cette arrière-saison 2024.

BCAE 8 et dérogation 2024

Pour rappel, la BCAE 8 est la conditionnalité de la PAC qui impose 4% de zones et/ou éléments non-productifs sur l'exploitation. Pour cette année 2024, et à la suite des premières manifestations, une dérogation a été adoptée pour cette BCAE 8: à savoir qu'il était possible de remplir les conditions de la BCAE 8 via 4% d'éléments non-productifs et/ou 4% de cultures dérobées ou fixa-

minimum 3 mois après sa date d'implantation ;

- La culture dérobée est composée d'un mélange d'au moins deux espèces, appartenant à deux catégories différentes du tableau ci-dessous ;
- Interdiction d'usage de produits phytosanitaires, de semences enrobées et de fertilisants minéraux ;
- Pâturage possible par les ovins, à condition que le couvert reste suffisamment couvrant ;
- La destruction de la culture dérobée ne peut se faire que par voie mécanique ou « naturelle » (le gel) jusqu'au 15 février.

Autre information importante: il est nécessaire de déclarer les dates

d'implantation des cultures dérobées via la déclaration de superficie. Si cela n'est pas fait, il sera considéré que toute les parcelles ont été implantées le 30 septembre et elles devront rester en place jusqu'au 31 décembre au moins.

Les couverts dans le PGDA

Le PGDA impose également quelques règles sur les couverts dans les zones vulnérables ou en cas d'épandage de matière organique.

En cas d'épandage de matière organique entre le 01er juillet et le 15 septembre, il est nécessaire d'implanter un CIPAN (Culture Intermédiaire Piège à Nitrates) avant le 15 septembre et de la maintenir au moins jusqu'au 15 novembre inclus. Il n'est pas nécessaire de mettre en place cette couverture si la culture suivante est une culture d'hiver ou si l'épandage est limité à 80kg d'azote/ha sur pailles enfouis. En zone vulnérable, il est nécessaire de couvrir 90% des surfaces récoltées avant le 01er septembre et les faire suivre d'une culture implantée après le 01er janvier de l'année suivante, avec un CIPAN qui doit être en place pour le 15 septembre au plus tard et rester en place jusqu'au 15 novembre inclus.

A noter qu'il n'y a pas d'obligation particulière pour la composition des CIPAN. Cela peut être un couvert avec une seule espèce ou un mélange, mais en cas de mélange avec une légumineuse, il est nécessaire de respecter certaines proportions. N'hésitez pas à consulter la fiche Protect'eau à ce sujet pour avoir toutes les informations.

Et la BCAE 6?

Pour rappel, la BCAE 6 est la conditionnalité de la PAC qui impose un taux de couverture de 80%, entre le 15 septembre et le 15 novembre, des terres de l'exploitation qui accueillent une culture implantée après le 01er janvier de l'année suivante. En cas de récoltes entre la période du 15 septembre au 15 novembre, une période de deux semaines de sol nu est autorisée. Nouveauté pour 2024, cette période pourra être allongée à 4 semaines en cas de mauvaises conditions météorologiques. Encore une fois, il n'y a pas d'obligation particulière sur le type de couvert mis en place durant cette pé-



riode. Cela peut également être des repousses de céréales ou d'oléagineux, ou des résidus de cultures s'il y a une couverture de minimum 75% de la parcelle.

Un cumul entre les obligations?

Il est tout à fait possible d'implanter une culture dérobée dans le cadre de la BCAE 8 et de la compter également pour les couverts du PGDA et de la BCAE 6. Ou, si vous n'êtes pas concernés par la dérogation BCAE 8, d'implanter un CIPAN pour le PGDA qui comptera également pour la BCAE 6.

Un couvert peut donc rencontrer les trois réglementations différentes. Il est alors nécessaire de respecter les obligations de mélanges quand cela est nécessaire et de laisser le couvert en place aussi longtemps que nécessaire.

Exemple: un agriculteur implante une culture dérobée dans le cadre de la dérogation BCAE 8 le 01er août. Ce couvert doit rester en place 3 mois dans le cadre la BCAE 8, cela correspond donc à la date du 01er novembre. Mais cet agriculteur veut également que ce couvert compte pour la BCAE 6 et le PGDA, il doit donc le laisser en place jusqu'au 15 novembre pour rencontrer les 3 réglementations.

Dernière chose à noter, les couverts implantés dans le cadre de ces réglementations peuvent également rester en place jusqu'au 15 février de l'année suivante pour rentrer dans le cadre de l'éco-régime couverture longue du sol. Mais cette mesure est volontaire et n'est donc pas obligatoire.

Espèces autorisées pour les cultures dérobées

Catégorie A. Graminées, dont céréales :	Catégorie B. Légumineuses :
1° Avoine cultivée (Avena sativa) ;	1° Fèves et féveroles (Vicia faba) ;
2° Avoine rude ou maigre (Avena strigosa) ;	2° Gesse commune (Lathyrus sativus) ;
3° Dactyles (Dactylis spp.) ;	3° Lotiers (Lotus spp.) ;
4° Fétuques (Festuca spp.) ;	4° Pois cultivé (Pisum sativum) ;
5° Froment (Triticum aestivum) ;	5° Trèfles (Trifolium spp.) ;
6° Ray-grass anglaise (Lolium perenne) ;	6° Vesce commune ou vesce cultivée (Vicia sativa) ;
7° Ray-grass d'Italie (Lolium multiflorum) ;	7° Vesce velue (Vicia villosa).
8° Seigle (Secale cereale) ;	Catégorie D. Autres familles :
9° Triticale (xTriticosecale).	
Catégorie C. Crucifères :	1° Guizotia d'Abyssinie ou niger (Guizotia abyssinica) ;
1° Cameline (Camelina sativa).	2° Lin cultivé (Linum usitatissimum) ;
2° Chou commun (Brassica oleacea) ;	3° Phacélie à feuilles de tanaisie (Phacelia tanacetifolia) ;
3° Moutarde blanche (Sinapis alba) ;	4° Sarrasin commun (Fagopyrum esculentum) ;
4° Radis cultivé (Raphanus sativus) ;	5° Tournesol (Helianthus annuus).

trices d'azote sans usage de produits phytos.

Beaucoup ont donc décidé d'opter pour la dérogation «cultures dérobées» pour 2024. Cette option devait être sélectionnée lors de votre déclaration de superficie. Si c'est votre cas, il est donc nécessaire de procéder à l'implantation de ces cultures dérobées. Voici les règles à respecter:

- La culture dérobée doit être implantée entre le 01er juillet et le 30 septembre inclus ;
- La culture dérobée doit rester en place au

Engrais starter blé

Mycofertil blé

20 kg/ha avec le micro-granulateur à côté de la ligne de semi

Rue Baronne Lemonnier, 122 - 5580 LAVAUX-SAINT-ANNE - Tel. 084/38.83.09 - Fax 084/38.95.78 - E-mail: info@monseu.be

Nutrition animale & végétale



REGISTRE D'UTILISATION DES PPP

SOUS FORMAT ÉLECTRONIQUE À PARTIR DU 1ER JANVIER 2026

Pour rappel, conformément à l'article 67 du Règlement 1107/2009 en application dans tous les États membres depuis 2011, il est obligatoire de tenir un registre d'utilisations professionnelles des PPP. Concrètement, cela implique d'enregistrer, lors de chaque pulvérisation, au minimum le nom du PPP, la date d'application, la dose d'application, la localisation du traitement et la culture traitée.

ASBL Corder



En Région wallonne, dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures («IPM»), des informations supplémentaires doivent être enregistrées pour toutes les productions de cultures alimentaires et horticoles depuis 2016. Ce registre doit reprendre de façon structurée au moins les données suivantes :

- L'identification/la localisation de la parcelle/zone traitée;
- La culture traitée et variété;
- Le précédent cultural;
- La date d'application;
- Le nom commercial et idéalement le numéro d'autorisation du PPP utilisé;
- La dose de PPP appliquée à l'hectare (L/ha ou kg/ha);
- L'ennemi visé (maladie, ravageur, adventice...).

Les producteurs de végétaux doivent également y mentionner la présence d'organismes nuisibles ou de

maladies compromettant la sécurité des produits d'origine végétale (production de toxines...), et la date d'échantillonnage et les résultats d'analyse des échantillons prélevés qui revêtent une importance pour la santé humaine.

D'autres informations complémentaires (mais non obligatoires) peuvent également être inscrites dans ce registre (conditions d'application d'un traitement, son efficacité...).

Le registre doit être complété au plus tard dans les 7 jours qui suivent l'utilisation du produit. Les données du registre doivent être conservées durant 6 ans (et non 5 ans comme c'est le cas pour les registres d'entrée/de sortie). Pour le moment, le registre peut prendre la forme d'un carnet de champ, d'un classeur ou d'un cahier parcellaire. S'il est informatique, toutes les mesures sont prises pour sauvegarder durablement les données.

Plus d'informations sur la traçabilité et les registres obligatoires en Région wallonne: corder.be.

Règlement 2023

En 2023, un nouveau règlement européen est entré en vigueur (le Règlement d'exécution (UE) 2023/564). Il impose le registre d'utilisation de PPP sous format électronique dès le 1er janvier 2026, avec quelques nouvelles obligations d'informations à enregistrer: le numéro d'autorisation du PPP, le code de culture EPPO (le cas échéant), le nombre d'hectares traités, le stade phénologique BBCH de la culture (le cas échéant), l'heure de début de pulvérisation (le cas échéant) et la référence géospatialisée de la parcelle (numéro SIGEC ou autre).

Le registre électronique de Corder

Afin de guider les personnes concernées et de les accompagner pour se conformer à cette nouvelle législation, l'ASBL Corder s'est vue confier la mise en place d'un outil d'enregistrement des utilisations de PPP, gratuit et à destination des secteurs agricole, horticole et des parcs et jardins. Ce registre électronique est donc un outil proposé pour s'aligner avec la réglementation. Il n'y a aucune obligation d'utilisation, les autres registres électroniques remplissant les conditions reprises dans la réglementation permettent également d'être en ordre. La volonté reste de minimiser le double encodage en favorisant les liens et échanges avec des outils déjà existants ou en cours de développement.

Le registre électronique se structure en 3 volets:

- Le volet «registre» regroupe des traitements appliqués sur les cultures et parcelles. L'export de ces données permet la création du registre afin de répondre au prescrit légal. Cet export permet une vue optimale des traitements PPP dans l'exploitation;
- Le volet «parcelles» permet une vue d'ensemble de la localisation des parcelles et des cultures. Il est toutefois possible d'enregistrer une culture sans l'attribuer à une localisation;
- Le volet «inventaire» regroupe tous les produits utilisés sur l'exploitation, permettant ainsi l'export d'un registre PPNU et d'un suivi de l'inventaire.

Le registre vous permettra :

- De gérer/enregistrer vos traitements PPP, selon la nouvelle législation;
- De l'exporter, conformément aux exigences des autorités lors d'un contrôle;
- D'exporter le registre des PPNU,

conformément aux exigences des autorités lors d'un contrôle;

- D'avoir une vue parcellaire de votre exploitation/activité.

Qui est concerné? Tous les utilisateurs professionnels de PPP (en agriculture, arboriculture, maraîchage, entretien des espaces verts...). À partir de quand? L'application est en phase de test dès maintenant!

Zoom fwa



L'obligation de la tenue du registre électronique est imposée par le règlement européen et entrera en vigueur le 01/01/2026. Nous n'avons plus la possibilité d'y déroger, malgré nos revendications de maintenir un format papier. Cependant, nous sommes très attentifs à la mise en place de ce règlement et veillerons à échanger avec l'administration, notamment vis-à-vis des points suivants:

- Liberté du choix du registre électronique;
- Pas d'accès automatique de l'administration aux contenus des registres électroniques (accès uniquement lors des contrôles, comme c'est le cas actuellement);
- Pas d'accès à des tiers;
- Respect du RGPD et protection de l'anonymat des agriculteurs.

Avant le 01/01/2030, des délais supplémentaires pour cette conversion en format électronique peuvent être demandé par les États membres (pour autant que ces registres soient disponibles au format électronique prescrit avant le 31 janvier de l'année suivant celle de l'utilisation du PPP). Nous veillerons à ce que ces délais soient bien demandés.

Appel à participation!

Corder est à la recherche de volontaires afin de tester et d'affiner le projet, et de développer l'application en accord avec les réalités de terrain.

Intéressé?

Contactez registre@corder.be

L'ÉCHARDONNAGE, UNE ÉPINE DANS LE PIED DES AGRICULTEURS

Le problème des chardons en fleurs, amplifié par le manque d'entretien de certaines parcelles publiques, est devenu une véritable épine dans le pied des agriculteurs wallons. Ces plantes invasives, dont les semences se dispersent facilement au gré du vent, envahissent les champs voisins, causant des perturbations majeures pour les exploitants agricoles. Pour répondre à cette problématique piquante, la FWA a interpellé la Direction Générale Opérationnelle des Routes et des Bâtiments (DGO1), soulignant l'urgence d'une action concertée.



Laura Lahon, Conseillère Coopératives et chargée de projet céréales bio Conseil, Analyse et Politique (CAP)

Depuis plusieurs années, et cet été n'échappe pas à la règle, les membres de la FWA expriment leur profonde inquiétude face à la prolifération des chardons sur les terres agricoles, particulièrement celles bordant des terrains publics insuffisamment entretenus. Ces plantes, d'une vigueur redoutable, produisent une multitude de graines persistantes, rendant leur éradication extrêmement complexe. La législation du 19 novembre 1987 est pourtant explicite: il est impératif d'empêcher par tous les moyens la floraison, le développement et la dissémination des semences de chardons nuisibles. Malgré ce cadre légal, de nombreux agriculteurs rapportent une situation où ces directives ne sont pas appliquées avec la rigueur nécessaire.

La FWA réclame l'entretien des parcelles publiques

Quatre espèces de chardons sont particulièrement redoutées par les agriculteurs en raison de leur capacité à concurrencer et étouffer les plantes environnantes. La lutte contre ces envahisseurs constitue un défi de taille, nécessitant souvent l'usage successif d'outils mécaniques, d'interventions manuelles, voire de traitements chimiques. Ces méthodes, bien qu'efficaces, sont coûteuses, chronophages et, dans certains cas, insuffisantes pour contrôler leur propagation.

Face à cette situation intenable, la FWA a demandé à la DGO1 de prendre des mesures concrètes et



rapides pour garantir un entretien régulier des parcelles publiques concernées. Le manque d'échardonnage sur ces terrains représente un casse-tête insoluble pour les agriculteurs, qui se retrouvent démunis face à une menace qu'ils ne peuvent contrôler. Cette situa-

tion, qui ne cesse de s'aggraver, est bien plus qu'une simple nuisance: c'est une véritable entrave à leur travail quotidien, une épine persistante dans le pied des agriculteurs wallons.

CERES

AIDE À REPRENDRE LE CONTRÔLE FINANCIER DE SA FERME

Actif jadis dans la finance, Franck Dujarrier a décidé d'aider les agriculteurs à reprendre le contrôle financier de leurs fermes. Il a ainsi développé une application simple d'utilisation, qui permet à tout moment aux agriculteurs de voir les coûts et le prix de revient de leurs activités.

Ronald Pirlot

l'appel d'agriculteurs désireux de se lancer dans la pasteurisation de lait. Se rendant compte de la difficulté pour les agriculteurs de s'aligner sur le prix des équipements, il passe de l'autre côté de la barrière et se met au service des agriculteurs. «J'en ai consulté près de 350, en France et en Belgique. Je suis allé dans les fermes, j'ai fait un rapport, j'ai vu leurs difficultés». Sa conclusion: il faut créer un outil de simplification pour leur permettre, d'un simple clic, d'avoir une vue globale et immédiate sur l'état de leurs finances.

Concept simple

Le concept est très simple. L'agriculteur scanne sa facture dès qu'il la reçoit, dans la partie vente ou achat. Avec l'aide de l'intelligence artificielle, cette facture est traitée et apparaît directement dans un tableau de bord, dans une vue générale, mais aussi avec les chiffres-clés... Un éleveur peut ainsi savoir à tout moment le prix de revient de son lait, la répartition des différents coûts de production (en pourcentage et en montant). «Ainsi peut-il savoir sur quel facteur jouer pour réduire ses coûts. Attention, nous ne sommes pas sur le terrain de la comptabilité, mais bien celui de la finance» rappelle son concepteur.



Franck Dujarrier, le concepteur de Ceres, entend rendre le contrôle financier des fermes aux agriculteurs

L'application développée, Franck Dujarrier a créé Fieldkairé à Louvain-la-Neuve. Pour aujourd'hui proposer une application très facile d'utilisation. «La mainmise sur sa finance permet à l'agriculteur de prendre la bonne décision au bon moment dans sa ferme. Cela permet d'octroyer un vrai levier de négociation car l'on parle sur le même terrain que son interlocuteur». Quant à la sécurisation des données, elles le sont sur Argus. Le coût, puisque c'est le nerf de la guerre ? «20€/mois, avec 30 jours gratuits pour essayer. Et une possibilité de réduire cet abonnement en cas de parrainage de nouvelles inscriptions». Et de conclure : «l'idée, c'est vraiment d'aider un maximum d'agriculteurs à reprendre le contrôle financier de leurs fermes».



D'un simple clic apparaît le coût et le prix de revient d'un litre de lait produit sur sa ferme

Les récentes manifestations agricoles l'ont encore démontré. Les agriculteurs sont fatigués par l'excès de charges administratives. Reprendre, le soir venu, son ordinateur pour disséquer ses comptes s'avère pour beaucoup une contrainte plus qu'une nécessité. Pourtant, tous s'accordent à considérer qu'un agriculteur, aujourd'hui, est d'abord un chef d'entreprise. Dans ce contexte,

connaître ses dépenses et ses coûts de production constituent assurément non seulement une obligation, mais aussi et surtout un atout indéniable sur la table des négociations. Une réalité que ne connaît que trop bien Franck Dujarrier, fondateur de CERES.

Actif dans le monde de la finance, ce Normand bascule en 2014 à



PROVINCE DE HAINAUT

COMMENT RÉAGIR

FACE À UN ACTE D'AGRIBASHING?

Ronald Pirlot

L'agribashing est un phénomène malheureusement de plus en plus fréquent, en raison souvent d'un savant cocktail d'ignorance et de bêtise. Que faire dans pareille situation ? C'est la question à laquelle a tenté de répondre Samuel Coibion, d'Agricall, lors d'une rencontre organisée à Libramont par la Province de Hainaut.

Sur l'écran du téléviseur, on distingue un riverain venu admonester, sur sa terre, un agriculteur qui travaillait le dimanche et qui, de ce fait, perturbait son apéritif entre amis. Le néorural très soucieux de son petit confort s'est permis de garer sa voiture devant le tracteur de l'agriculteur pour l'empêcher d'avancer. «Et vous, à sa place, qu'auriez-vous fait?» questionne Samuel Coibion, d'Agricall, à l'assemblée venue écouter ses explications lors d'une conférence organisée à Libramont par la Province de Hainaut. «Même si je sais que c'est très difficile, j'aurais essayé de lui expliquer que la météo nous oblige à travailler le week-end s'il le faut pour pouvoir produire la nourriture qu'il consommera. Et je lui rappellerai que j'ai tout à fait le droit de travailler le dimanche» explique Patrick Pype. Sauf que, dans le cas présent, l'énervement illégitime du

plaignant lui a fait perdre le peu de raison qu'il lui restait. De sorte qu'il ne voulait rien entendre et se montrait menaçant. «Dans ce cas, je me serais senti agressé et je pense que la tension serait très vite montée. Il n'aurait pas fallu grand-chose pour que je roule sur sa voiture avec mon tracteur...» sourit Patrick.

Faire baisser la tension...

Une réaction totalement compréhensible, mais pourtant à proscrire. Pour Samuel Coibion, la première chose est de faire baisser la tension en prenant le temps, en s'écartant un peu s'il le faut, voire en faisant appel à une tierce personne comme un édile ou un agent de police afin de faire respecter la loi. «L'escalade de la tension n'améliorera pas l'écoute mutuelle, que du contraire!». Après, il convient de savoir sur quel



Et vous, que feriez-vous si un voisin venait vous admonester sur votre champ parce que vous travaillez un dimanche ?

plan se concentre le mécontentement du riverain. Est-on sur des faits, de l'opinion ou des émotions? «S'il s'agit d'opinion, il est possible de discuter et de lui faire entendre raison. Par contre, si l'on est complètement dans l'émotion, il faut répéter une sorte de boucle du style: «s'il te plaît, retire ta voiture. Tu es sur un terrain privé et la loi m'autorise à travailler le dimanche. C'est ce que je vais faire. Alors, retire ta voiture», à seriner en boucle pour montrer sa détermination».

... et faire preuve de pédagogie

La situation est parfois encore un cran plus compliqué lorsqu'il s'agit de voisin direct avec qui il faut composer au quotidien. «Il est important de maintenir une relation pour le futur. Cela passe par des efforts à faire en termes de pédagogie. Ce n'est pas toujours simple mais il faut pouvoir y arriver pour maintenir une certaine sérénité dans les relations de voisinage appelées à perdurer dans le temps» ajoute Samuel Coibion.

Victime d'une dénonciation calomnieuse

La bêtise humaine atteint parfois des limites insoupçonnées. Francine, agricultrice en Wallonie picarde, l'a appris à ses dépens. Un jour, profitant de son absence, une jeune femme que Francine avait l'habitude de saluer lorsqu'elle promenait son chien, a profité d'une absence de l'agricultrice sur sa ferme pour aller faire des photos dans l'étable et dénoncer des abreuvoirs vides, des animaux laissés dans leurs excréments... Et la jeune femme, activiste dans une association prédicatrice du vivre ensemble selon des préceptes en lien direct avec la nature, les a aussitôt postées sur Facebook, engendrant l'arrivée d'Animaux en péril. Sauf que la dénonciatrice, peu au fait d'une activité d'élevage, ne connaissait pas le concept de paillage, d'actionnement de l'abreuvoir par la bête avec son museau... Elle avait même confondu le poney avec un... âne ! En attendant, quelle publicité pour Francine... et de son activité de ferme pédagogique! «Je n'ai pas voulu porter plainte car j'ai eu peur de représailles – on ne sait jamais sur un site aussi vaste qu'une ferme –, mais je suis allée déposer une main courante». Toujours est-il que la dénonciatrice a été entendue et a démissionné, non sans avoir dû prendre ses distances avec l'association au sein de laquelle elle militait. En attendant, Francine a dû subir les conséquences de cette dénonciation à la fois bête et méchante... Et totalement gratuite.



Pour Samuel Coibion (Agricall), la priorité est de faire diminuer la tension.

- Vous êtes agriculteur, agricultrice ou conjoint d'agriculteur.trice
- Vous avez des questions financières, juridiques, agronomiques ou psycho-sociales

La Foire de Battice a lieu le 31 août et le 1er septembre et nous y participons !



www.agricall.be

agricall
wallonie asb

0800 / 85 0 18
Du lundi au vendredi 10 h-19 h



Service confidentiel, neutre et gratuit
Rendez-vous en ferme, dans toute la Wallonie

Plus de 7 agriculteurs sur 10 inquiets quant à l'avenir du secteur

CBC Banque & Assurance a récemment dévoilé les résultats de son dernier Observatoire sur le monde agricole*, révélant les défis majeurs des agriculteurs wallons. L'étude menée par IPSOS pour le compte du bancassureur a interrogé 300 agriculteurs wallons sur les enjeux liés à la rentabilité et la transmission des exploitations.

D'après l'enquête, la moitié des agriculteurs wallons (50%) considère que leur exploitation n'est actuellement pas rentable. Ces derniers estiment qu'un prix de vente trop bas des produits en est la principale raison. Dans ce cadre, quel rôle le consommateur pourrait-il jouer pour soutenir les agriculteurs ? Pour 6 répondants sur 10, il s'agit avant tout de consommer plus local et donc d'acheter moins de produits importés. Concernant la grande distribution, les attentes de 8 agriculteurs wallons sur 10 portent naturellement sur une meilleure rémunération des producteurs. Mais si la rentabilité est un sujet de préoccupation majeur pour les agriculteurs (39%), leurs principales sources de motivation au quotidien restent de pouvoir vivre de leur passion et de perpétuer la tradition familiale.

Plus d'un tiers des agriculteurs envisagent de remettre leur exploitation

Parmi les agriculteurs wallons interrogés, 37% se trouvent en phase de réflexion pour la cession de leur exploitation. Et 60% de ceux-ci envisagent de réaliser cette remise dans moins de 5 ans. Dans ce cas, ils prévoient majoritairement de remettre leurs activités à un membre de leur famille. En effet, si plus de la moitié des agriculteurs wallons estiment que la reprise d'une exploitation agricole est un beau projet (sous certaines conditions), il est préférable, pour cela, de déjà évoluer dans le milieu agricole et d'avoir un projet bien réfléchi et encadré. « Ce résultat est cohérent avec la réalité du secteur car les investissements

sont très conséquents et le métier est devenu extrêmement pointu. Les freins sont dès lors encore plus nombreux pour quelqu'un qui n'est pas issu du milieu », indique Fabian Wathelet, responsable du segment Agri-Business chez CBC Banque.

Près de sept agriculteurs sur dix plébiscitent par ailleurs le recours à des avantages fiscaux lors de la cession à un jeune agriculteur. En cas de reprise, la mise en place d'un organisme public facilitant l'accès au foncier ainsi qu'un accompagnement administratif et juridique soutiendraient les agriculteurs dans leurs démarches.

A l'inverse, seul un agriculteur wallon sur 10 songe à reprendre une exploitation. Les principaux obstacles à la reprise sont, sans surprise, le manque de rentabilité, le manque de moyens financiers mais aussi le manque de sécurité liée aux terres agricoles. « Les propriétaires sont parfois frileux lorsqu'il s'agit de renouveler les baux à ferme, tandis que les prix de vente des terrains sont déconnectés de la réalité économique agricole », explique encore Fabian Wathelet.



Trop peu d'avancées en matière de simplification administrative

Les principaux défis auxquels doivent faire face les agriculteurs sont la lutte pour une simplification administrative (37%), l'obtention d'un meilleur salaire (36%) et la volatilité des prix de vente (30%). En matière de simplification administrative, des initiatives ont été prises à différents niveaux de pouvoir mais les agriculteurs wallons estiment majoritairement que cela n'est pas suffisant. « Pour plus de 6 agriculteurs wallons sur 10, le package de simplification de la Politique Agricole Commune (PAC), adopté par le Parlement européen fin avril, n'est pas suffisant », précise Fabian Wathelet. « Et au niveau de la Région wallonne, ils sont 70% à déclarer que les avancées en matière de simplification administrative sont également insuffisantes. », souligne-t-il.

Juste après la rentabilité, les contraintes administratives et environnementales constituent d'ailleurs le principal sujet de préoccupation des agriculteurs wallons. Il reste donc du chemin à parcourir en la matière et les défis sont nombreux pour les agriculteurs qui sont 77% à affirmer avoir des craintes quant à l'avenir de l'agriculture en Wallonie.

*Étude réalisée par Ipsos en juin 2024 auprès d'un échantillon représentatif de 300 agriculteurs wallons. Consultez les résultats complets de l'enquête à l'adresse : www.cbc.be/enquete-agri

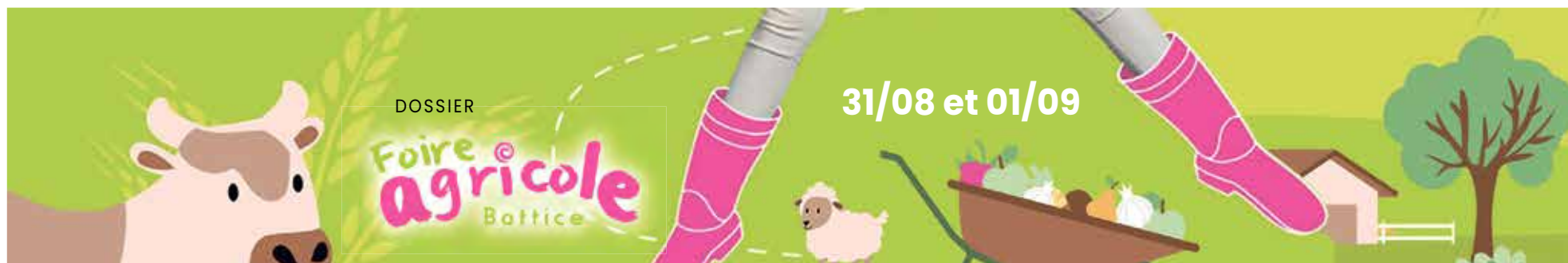
Des transmissions majoritairement familiales

Historiquement, et dans la plupart des cas, les exploitations agricoles sont transmises à la descendance du cédant. Les avantages y sont nombreux : continuité des efforts fournis, implication familiale et garantie d'une pérennité de l'entreprise avec un savoir-faire transmis de génération en génération.

Quoi qu'il en soit, la transmission d'une exploitation agricole est une étape cruciale suscitant de nombreuses questions et réflexions tant auprès du cédant que du cessionnaire. « Chaque transmission est particulière et les solutions à y apporter sont du 'sur mesure' », explique Fabian Wathelet. « C'est également un moment-clé pour se poser la question de la viabilité de l'exploitation dans un contexte économique, juridique et sociétal très changeant. Chez CBC, nous sommes bien conscients des nombreux enjeux du secteur. Notre équipe de 25 experts Agri issus des quatre coins de la Wallonie est d'ailleurs à l'écoute des besoins et situations propres à chaque agriculteur », ajoute encore le responsable Agri-Business de CBC Banque.

Plus d'info :





LA FOIRE DE BATTICE PASSE

EN MODE « BROUETTE ET PETITES BOTTES »

Rendez-vous incontournable de l'agriculture du côté de Liège, la Foire agricole de Battice passe en mode « Brouette et petites bottes » cette année, signe de la volonté des organisateurs d'être une foire toujours plus familiale et d'intéresser le plus d'enfants à l'agriculture et à la ruralité. Et si les petites têtes blondes s'y sentent bien, les adultes ne sont pas en reste avec un programme toujours plus étoffé... Malgré une actualité parfois difficile à gérer, la faute à cette satanée maladie de la langue bleue...

Dans 10 jours à peine, le plateau de Herve va vibrer au son des tracteurs, des vaches et des milliers de visiteurs venus admirer veaux, vaches et cochons dans une ambiance toujours plus familiale à la Foire agricole de Battice. Il faut dire qu'avec plus de 150 exposants et partenaires, des dizaines d'animations, des stands de découvertes et de quoi ravir les papilles des petits et grands, Battice s'est depuis longtemps placée comme une foire incontournable du monde rural et agricole !

Rendez-vous le 31 août et le 1er septembre !

C'est (presque) parti pour la 34e édition de la Foire agricole de Battice !

Même site, même disposition, même envie de bien faire de la part des bénévoles qui composent l'organisation, la Foire se veut être un événement familial avec un objectif simple : mettre en avant l'agriculture et la ruralité. Et on peut dire que la mayonnaise du Pays de Herve prend plutôt bien comme le prouve les records de fréquentation de ces deux dernières années, même si, comme le précise Benoît Wyzen, directeur de la Foire agricole, « On ne cherche pas à battre des records, notre priorité est d'avoir des spectateurs heureux... Même si on préfère en avoir 30 000 que 15 000 » ajoute-t-il rieur. D'ailleurs, ces pics de fréquentation ne sont pas dus au hasard mais plutôt à une équipe de bénévoles

Florian Mélon



OVINSion qui montrera l'élevage des moutons au fil des saisons. »

Enfin, du côté de ces chevaux toujours très attendus par les enfants, on notera le tout premier concours wallon de chevaux miniatures, mais aussi les habituels shows équestres, la découverte de métiers peu connus comme l'Equicoaching et l'Hippothérapie et les toujours très appréciées balades en poney qui ont été renforcées en l'honneur de cette édition « Brouette et petites bottes ».

Les enfants à l'honneur

Cette 34e édition de la Foire agricole de Battice est donc placée sous le signe de l'enfance. Une évidence pour Didier Gustin, Président de la Foire agricole de Battice, qui tient à rappeler que « les enfants ont toujours été au cœur de la Foire. Sensibiliser les plus jeunes à l'agriculture et à la ruralité, c'est toucher les consommateurs de demain dès aujourd'hui. Si on veut inscrire cette agriculture familiale que nous défendons dans l'avenir, c'est à eux qu'il faut s'adresser ! » De quoi pousser les organisateurs à développer ce thème partout sur le champ de Foire, pas juste dans l'habituel hall en bois.

Une évidence encore renforcée le vendredi, où la Foire ouvre ses portes aux enfants de la région lors de la traditionnelle Journée des écoles. Cette année, ce ne sont pas moins de 884 enfants de 6e primaire qui vont pouvoir découvrir les quelque 62 ateliers proposés par les bénévoles de la Foire et la centaine d'accompagnateurs spécialement présents pour eux. L'occasion pour les enfants, répartis en petits groupes, de découvrir le monde agricole et ses animaux mais aussi d'en savoir plus sur leur alimentation, sur les cultures, sur la question de l'environnement ou d'aborder la question du bien-être animal. Battice s'annonce donc un rendez-vous à ne surtout pas manquer pour les familles, chaque stand et chaque exposant (ou presque !) proposant des activités et des découvertes pour les plus jeunes, comme l'IPEA La Reid et son animation « Deux mains, quatre pattes », une activité de vulgarisation autour de l'agriculture avec, par exemple, un (faux) cheval grandeur nature pour en comprendre son anatomie (quel os va où ?), des animaux dans le mini ring, un parcours en mini tracteur électrique... De quoi ravir toute la famille !

Et s'il en fallait encore plus, la Foire accueille un tout nouveau parcours gonflable de 35m en plus des classiques tours de go-kart, de quad ou de... traîneaux de traits équestres ! De quoi pousser petits et grands à venir à Battice le temps d'une journée ou d'un week-end résolument placé sous le signe de la brouette et des petites bottes !

passionnés désireux de partager leur amour de la campagne, des vaches aux moutons en passant par les machines, les chevaux et les animaux de basse-cour... Et la mise en avant du terroir hervien et de son savoir-faire, comme le raconte, enthousiaste, Philippe Dumoulin, 1er Échevin de la ville de Herve : « C'est un événement du plateau de Herve, pas juste de la ville, une vitrine, une image, notre image ! » Même son de cloche du côté d'une Province de Liège qui a depuis longtemps décidé de quitter Libramont pour se concentrer sur une Foire de Battice « plus familiale et dans laquelle on se sent bien, au plus proche des habitants de la Province » d'après André Denis, Député provincial en charge de l'agriculture.

Au programme de cette 34e Foire de Battice

Du côté des bovins, on notera le désormais habituel concours du Herdbook Limousin mais aussi un concours pour les Blondes d'Aquitaine et un Show Junior, où de jeunes meneurs et meneuses de 6 à 12 ans viendront présenter leurs veaux « comme les grands. » Actualité chaude oblige, il n'y aura pas de concours pour les vaches laitières au vu de la propagation de la fièvre catarrhale.

Même son de cloche du côté des ovins où la maladie de la langue bleue inquiète et a poussé les organisateurs à annuler les concours : « Réunir 200 ou 300 bêtes de toute la Belgique dans une région où l'épidémie est vivace aurait été une bien mauvaise idée, nous explique David Jacqmin, responsable du Pôle Ovin, mais il y aura bien des moutons à Battice ! », pour montrer que le secteur ovin est bien présent en Wallonie et l'expliquer aux petits et grands curieux. « Malgré l'actualité, on a voulu pouvoir montrer des bêtes aux enfants, avec des animations de tonte, un espace didactique, des démonstrations de conduite de chien de troupeau, des dégustations... Et comme nouveauté, un espace

Piragri sera présent sur le stand des Ets B. Somja

MATERIEL GENIE CIVIL & AGRICOLE

B. SOMJA
GCA SPRL

VENTE - SERVICE - LOCATION

087 462 3623 WWW.BSOMJA.BE 4850 MONTZEN

Foire agricole Battice
www.faireagricole.be

PIRAGRI

Livraison mazout et carburants dans les provinces de Namur, Liège, Luxembourg et Brabant Wallon.

Livraison de lubrifiants AD Blue et citernes dans toute la Wallonie

Distributeur officiel Texaco pour les Lubrifiants.

www.piragri.be - Info@piragri.be
085/612 610 - 083/211 924



Infos pratiques

Le 31/08 et le 01/09
Ouvert de 09h à 19h
Prix : 10€ / gratuit pour les -12 ans
Parking : gratuit
Adresse du parking : Rue de Maastricht 67 (Usine 3B) à 4651 Battice
Accès : Pour éviter les embouteillages, suivez l'itinéraire BIS au départ de la sortie d'autoroute – direction Aubel, pas votre GPS. L'itinéraire est fléché tout du long.

ANNULATION DES CONCOURS OVINS : LA FAUTE À LA FIÈVRE CATARRHALE OVINE

Pas de concours, présence uniquement d'animaux vaccinés et un stand dédié à la fertilité des brebis... L'organisation de la Foire ne rigole pas avec la maladie de la langue bleue !

Florian Mélon

Avec une épidémie de fièvre catarrhale ovine bien présente sur le Plateau de Herve, l'organisation a décidé de ne pas organiser de concours ovin cette année et de ne présenter que des animaux vaccinés. Une évidence pour David Jacquemin, éleveur et responsable du Pôle Ovin, qui explique que « la priorité des éleveurs est d'être avec leurs troupeaux et leurs animaux, pas de préparer un concours ». Et d'ajouter qu'attirer des

bêtes de toute la Belgique dans une zone d'épidémie aurait été une bien mauvaise idée face à l'expansion trop rapide de la maladie.

Une station « FCO » pour tester la fertilité des béliers

Au vu de l'actualité et de ses conséquences pour le secteur ovin, la Foire propose aux éleveurs un espace où ils vont pouvoir tester la fertilité de leurs béliers mais aussi discuter et poser leurs questions à des spécialistes et aux opérateurs. « La FCO peut atteindre 35% de mortalité chez les ovins... Mais aussi sérieusement affecter la fertilité des bêtes, précise David Jacquemin, c'est pourquoi nous avons décidé, cette année, de proposer un "atelier FCO" où les éleveurs vont pouvoir faire tester la

qualité de la semence de leurs béliers avant de les lâcher dans le troupeau. Une manière pour la Foire d'aider un secteur qui vit une année bien compliquée... »



Des moutons malgré tout

Mais même si le concours ovin est annulé, la Foire a tenu à montrer qu'il y avait bel et bien des moutons en Wallonie, comme nous l'explique l'éleveur du Pays de Herve : « On a

Il faut dire que la rapidité de l'expansion de la maladie de la langue bleue a surpris tout le monde : « On n'était pas assez à avoir vacciné nos bêtes. Tout le monde a été touché en quelques jours. C'est une situation difficile pour le secteur ovin... »

décidé de transporter les ateliers au sein de la Foire, de montrer la manipulation des brebis, de faire des démonstrations de tonte, de créer un parcours ludique pour les enfants où ils vont pouvoir laver, feutrer, carder et façonner la laine pour en faire un bracelet ou un jouet. Ça a toujours beaucoup de succès ! »



CHARLIER & DETIFFE
 Assurances Agences Crelan FWA

L'ASSURANCE DU BON CONSEIL !

f i n

NOS BUREAUX

- Rue de Verviers 98 - 4651 Battice - 087/69 34 20
- Rue Neuve 107B - 4650 Pepinster - 067/46 09 45

Nous serons présents à la

AGRO ÉQUIPEMENTS

Foire Agricole Battice

STAND 429 zone verte

site web

cosnet **La GEE** **La GEE** **PASDELLOU**

HUBER **SUEVIA** **LA SUVETTE** **GALLAGHER**

Route Charlemagne 145, 4541 Henri-Chapelle

Heures d'ouverture : Lundi à vendredi : 8h30 à 12h - 13h à 18h
 Samedi : 9h à 12h

Tel : 087 89 09 29

info@agro-equipements.be Site : www.agro-equipements.be

POTTINGER **DEUTZ** **FAHR** **TATOMA** **GIANT**

LOOSEN ALAIN

VENTE, LOCATION, SERVICE.

0472/610 656 - vente@loosenalain.be

Solis **AUSA** **DIECI** **Takeuchi**

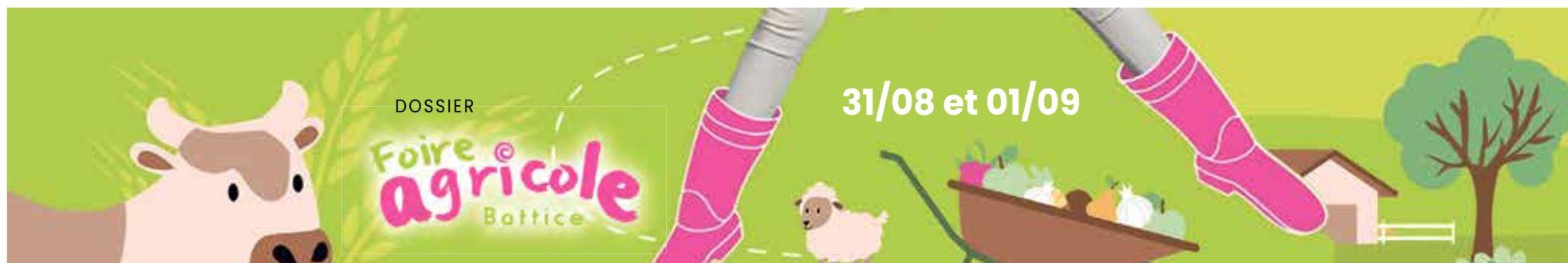
3424-06

Chapelle des Anges, 35A 4890 Thimister

J-F HENSEN

Travaux Agricoles

Tél. 0496 31 81 27
 jf_hensen@hotmail.com



L'ÉCOLE DES JEUNES ÉLEVEURS, LA MEILLEURE FORMATION AU MONDE POUR LA PRÉPARATION D'ANIMAUX DE CONCOURS

L'école des Jeunes Éleveurs de Battice est devenue un rendez-vous incontournable de la Foire, à la fois pour les participants mais aussi pour le public. Derrière cet événement dans l'événement se cache une incroyable logistique qui permet aux jeunes du monde entier d'apprendre des meilleurs et à la Foire de Battice de se faire connaître dans le monde entier.

Florian Mélon



Quand on demande quelle est la spécificité de Battice à son Président Didier Gustin, l'homme n'hésite pas une seconde avant de mettre en avant l'école des jeunes éleveurs, « une spécificité de la Foire et une fierté ! » Il faut dire que si la Foire va souffler ses 34 bougies en 2024, ce sera la... 22e fois que les jeunes de son école en fouleront le ring. Un concours aux inscriptions clôturées en 15 jours à peine et qui accueille, cette année, pas moins de 153 éleveurs et éleveuses âgés de 13 à 25 ans. « On a 27 équipes issues de 17 pays comme l'Espagne ou le Canada mais aussi, et pour la première fois chez nous, une équipe des USA, un des grands pays de la Holstein. Et l'année prochaine, on accueillera



SCAR, partenaire de vos filières agricoles

CONVENTIONNEL DIFFÉRENCIÉ

Profitez de nos promos sur le stand 231

125 ans de coopération !

Ensemble, construisons demain

Rue des Martyrs 23 - 4650 Herve • 087 678 999
info@scar.be • www.scar.be

une équipe de la Colombie. C'est une fierté de se dire que Battice est connue dans le monde entier ! » Et si ces trois jours de formation sont si vite complets, c'est parce que leur objectif est d'apprendre aux jeunes éleveurs à mieux connaître et préparer les bovins dans le respect du bien-être animal, pour présenter au mieux les animaux dans les différents concours. Une préparation qui va donc de la reconnaissance de la « bonne » génisse à son lavage en passant par son alimentation et son clippage, sans oublier les techniques de présentation et de promenade. Une formation à la fois théorique et pratique que la Foire n'hésite pas à qualifier de « meilleure au monde » et qui a déjà vu plus de 2000 jeunes passer les portes de ses étables, principalement en Holstein mais aussi, depuis l'année passée, en Blanc Bleu Belge, une race qui réunira encore 15 jeunes éleveurs et qui permet à la race de briller à l'international.

L'implication de toute la région

Avec ses 153 jeunes issus de 17 pays, on comprend que les besoins logistiques sont importants et ne peuvent être remplis qu'avec l'aide et le soutien de tout le Pays de Herve. Il faut dire que cette école des jeunes représente 160 génisses prêtées par des éleveurs wallons, 48 familles d'accueil du coin pour héberger les jeunes, 8 formateurs venus de Suisse, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, d'Italie, des Pays-Bas, d'Espagne et du Canada, un juge québécois et, évidemment, l'encadrement de l'ensemble des bénévoles et du personnel de la Foire pour un événement qui reste grandement familial puisque 10 équipes sur 27 se présentent entre frères, sœurs, cousins et cousines. « C'était une très chouette expérience, nous raconte Cheyenne Berger, chargée d'animation à la FWA et participante en BBB l'année passée. Très énergivore mais j'aimerais le refaire ! C'est chouette de créer une relation de confiance avec une bête qu'on ne connaît pas de base, de travailler avec l'animal et de voir l'évolution au fil des jours. Le petit plus ? Le fait de travailler en équipe, c'est très chouette de pouvoir partager avec d'autres passionnés de la race... Et puis j'ai pu retaster ou refaire des choses que je n'avais personnellement plus le temps de faire. C'était super enrichissant ! »

LE DISTRIB

Vente et location de tous types de distributeurs

7J/7 et 24H/24 **Dès 8€/jour**

Avantages :

- Plus de liberté et de chiffre d'affaires
- Adapté à tous types de produits. (Maraîchers, produits laitiers, glacier, bouchers, fromagers, œufs)
- Tempéré ou réfrigéré
- Simple d'utilisation
- Application de gestion

info@ledistrib.be | 0492 42 38 69 | ledistrib.be

Nous serons présents à la foire de Battice au stand 306.1



LA FWA VOUS ATTEND À BATTICE

Comme chaque année, la FWA disposera d'un stand à l'intérieur du Hall des Criées (H11.12). N'hésitez pas à nous rendre visite. Nos conseillers seront présents pour vous y accueillir, tandis que les enfants pourront s'adonner à une animation dessin en rapport direct avec la thématique de cette année.



BEPA CONSTRUCTION SRL

Benoît PALM & fils

BETONS AGRICOLES
SILO TRANCHEE - CITERNE A LISIER
POLISSAGE DE DALLE
TRAVAUX DE MAÇONNERIE - GROS OEUVRE

CONTACTS :
LONDON Pierrot : 0496 02 82 18 - london-pierrot@hotmail.com
PALM Benoît : 0496 40 24 24 - benoit.palm@bepaconstruction.be

BEPA CONSTRUCTION SRL
Bouxhmont 139 - 4651 Battice - 087 67 83 86 - info@bepaconstruction.be

PHYTORÉ²,

ET SI VOUS PARTICIPIEZ AU PROJET ?

L'agriculture est sans cesse contrainte vers de nouvelles mesures de réductions de produits phytopharmaceutiques (PPP), que ce soit au niveau européen, national ou régional. La recherche est essentielle dans le développement de nouvelles solutions pour réduire l'utilisation des PPP. Ceci pour éviter à tout prix l'interdiction d'utilisation de PPP sans solution alternative. Et pour développer de nouvelles solutions les plus concrètes possibles, il est important qu'agriculteurs et chercheurs s'allient et travaillent ensemble. C'est notamment l'objectif du projet PhytoRé² mené par le CRA-W. Pleinchamp a rencontré Pénélope Lamarque (CRA-W) pour en savoir plus sur ce projet. Il est d'ailleurs encore possible de manifester votre intérêt pour y prendre part!



Propos recueillis par Alice Cousin – Chargée de projet Res'eau Conseil, Analyse et Politique (CAP)



Pénélope Lamarque

Pleinchamp: Bonjour Pénélope, pouvez-vous nous parler du projet PhytoRé², coordonné par le CRA-W?

Pénélope Lamarque (CRA-W): « Ce projet vise à rassembler une douzaine d'agriculteurs wallons en grandes cultures qui souhaitent entamer, accélérer ou optimiser leur transition vers une

réduction de l'usage des produits phytosanitaires. L'objectif est de tester sur les parcelles des pratiques agricoles innovantes choisies sur base des échanges au sein du réseau. Ce projet dure 4 ans. »

Pleinchamp: Et concrètement, quelles sont les principales activités du réseau ?

P. L.: « Dans un premier temps, les freins à la réduction de l'usage des produits phytosanitaires seront



Le projet PhytoRé vise à tester au sein d'un réseau d'agriculteurs des pratiques agricoles visant à diminuer l'utilisation de PPP. Sur cette photo, Dino, robot de désherbage autonome du CRA-W, réalise un désherbage ciblé en culture légumière. Source : CRA-W ©

identifiés, ensuite des solutions pour y faire face seront proposées et leur pertinence sera discutée sur base des connaissances et contraintes de chacun. Après un bilan initial de l'exploitation, un plan d'action individuel sera mis en place chaque année pour tester les innovations sur 1 ha de l'exploitation. Un suivi scientifique et technique sera assuré par le CRA-W. Les résultats obtenus seront discutés au sein du groupe. Des tours de plaines, formations, accompagnements technique et scientifique seront organisés tout au long du projet. De plus, le réseau participera également à un projet européen Interreg (SIMONE) pour échanger avec d'autres réseaux d'agriculteurs en France, Suisse, Pays-Bas et Flandre, qui mettent en place des pratiques agroécologiques innovantes pour la gestion des adventices. »

Pleinchamp:
Par exemple, quels types d'actions/d'essais pourraient être mis en place et suivis par le CRA-W ?

P. L.: « Une grande diversité d'innovations agronomiques sont déjà testées en parcelles d'essais au CRA-W ou dans d'autres structures en Europe. Mais il est important de voir ce qui est réalisable en conditions réelles sur notre territoire et d'en étudier les intérêts. Ces pratiques peuvent être par exemple la diversification et l'allongement de la rotation, l'utilisation de robot de désherbage ou autres méthodes de pulvérisations localisées, la mise en place d'associations de cultures légumineuses-céréales, etc. »

Pleinchamp: Très intéressant, agriculteurs et chercheurs travailleront donc de pair !

P. L.: « Oui tout à fait, c'est important que les agriculteurs soient acteurs du processus

de création et d'expérimentation des innovations pour que celles-ci puissent devenir des solutions concrètes. Et que les agriculteurs puissent devenir ambassadeurs de ces innovations auprès de leurs collègues. »

Pleinchamp : Comment un agriculteur peut-il rejoindre le réseau PhytoRé² ?

P. L.: « Pour le rejoindre c'est très simple, il suffit de manifester votre intérêt (cela n'engage à rien) en remplissant quelques informations sur la page internet dédiée. Nous vous recontacterons ensuite pour vous expliquer plus en détails le projet et les modalités de participation. L'objectif est un démarrage du réseau pour cet automne. »

<https://survey2.cra-wallonie.be/index.php/564554?lang=fr>



Cet article est rédigé par le projet Res'eau, mené par la FWA et financé par la SPGE. Ce projet vise à soutenir et mettre en avant les initiatives agricoles favorables à la protection de l'eau.

Reseau
Préservation de la ressource en eau

24 SEPTEMBRE 2024

de 10h à 13h

Save the Date

à la Ferme Anciaux

Coordonnées GPS : 50°33'28.8"N ; 5°04'59.3"E

COIN DE CHAMP À HÉRON

VISITE ESSAIS EN BETTERAVES

Essais de Greenotec, IRBAB, CRA-W, Gembloux Agro-Bio Tech

Programme détaillé à venir.

Inscription et plus d'information
alice.cousin@fwa.be
0475 88 40 50



LE CRA-W FACE À DES ENJEUX DE RECHERCHE D'UNE AMPLEUR INÉDITE

Cultures

Les Ministres wallons l'ont seriné à l'envie à Libramont : les innovations techniques et agronomiques sont les outils qui permettront à l'agriculture de faire face à ses défis futurs. C'est dire le rôle central d'une institution telle que le Centre wallon de recherche agronomique (CRA-W). Pour son sympathique directeur, Georges Sinnaeve, les enjeux de recherche qui se profilent n'ont jamais été aussi importants.

Pleinchamp : A l'instar de son prédécesseur, le nouvel exécutif wallon a répété à souhait le rôle central de la recherche pour permettre à l'agriculture de rencontrer les défis qui sont les siens, notamment environnementaux. Sentez-vous les attentes fondées sur une institution telle que la vôtre?

Georges Sinnaeve: «Evidemment. Et d'autant plus que, pour moi, nous sommes face à des enjeux de recherche comme il n'y en a jamais eus. Il suffit de voir, par exemple, l'accumulation des pluies qu'on a eues cette année pour se rendre compte que l'enjeu environnemental va être terrible. Les choses que l'on pensait acquises ne le sont pas nécessairement. On va peut-être devoir faire appel à d'autres types de plantes, remettre en question des pratiques culturales... Les certitudes que l'on avait ont été fortement ébranlées».

PC : Un autre enjeu ?

GS : «Assurément le renforcement des filières locales. Depuis des années, je prône pour une relocalisation des filières, mais on aurait dit que les planètes n'étaient pas alignées. Or, les crises nous ont rappelé la vulnérabilité des filières d'approvisionnement et de l'accès à certains produits alimentaires. Aujourd'hui, on voit que les projets de recherches se développent par filière.

Reste à garder en mémoire qu'en agriculture, il faut composer avec une donne bien connue des gens du métier, mais que les personnes lambdas ignorent très souvent : la temporalité!».

PC : C'est-à-dire...

GS : «Diffuser des résultats de recherche à l'autre bout du monde est instantané, le temps d'un simple clic de souris. Mais pour obtenir des résultats, une année de récolte prend toujours... une année. Et quand on veut recouper des résultats, il faut plusieurs années ! On ne change donc pas de cap sur un claquement de doigts, il faut donner le temps au temps. D'où l'importance de la temporalité en agriculture. Si vous y ajoutez de la sélection variétale, vous êtes sur une échelle de 10-12 ans. Et ne parlons pas de la temporalité des forestiers qui s'étale sur 50 ou 100 ans!»

PC : Qui dit attentes et enjeux énormes, dit moyens appropriés!

GS : «Jusqu'à présent, sur les moyens budgétaires en termes de personnel et d'équipement, nous avons souvent été suivis. Le vœu que je formule est que cela perdure de la sorte. Il convient de souligner le sérieux coup de boost donné au CRA-W avec le Plan de relance de la Wallonie (PRW), qui nous a permis de passer de 390 à 440 personnes. Ce PRW, on l'a constaté, a été passé

Propos recueillis par Ronald Pirlot

à la loupe par les négociateurs du nouvel exécutif. C'est normal.

J'espère juste que ce n'est pas que les aspects budgétaires qui vont régir l'avenir, mais plutôt l'examen des projets sur le fond. A nous, et je parle au nom du CRA-W, de plaider pour la poursuite d'un projet qui donne des résultats mais n'a pas encore livré tous ses fruits, de le réaiguiller s'il le faut, mais aussi d'avoir le courage de l'arrêter si on constate qu'il a abouti ou qu'il ne livre pas les résultats escomptés. Je peux adhérer à ce genre de logique, pas à une logique purement budgétaire».

PC : En matière de recherche agronomique justement, quelles sont les grandes orientations?

GS : «Les grandes tendances ne sont pas nécessairement novatrices, il s'agit plutôt de redécouvertes, comme la préservation de la biodiversité variétale. Peut-être nous faut-il reconsidérer des variétés que l'on a éliminées il y a un certain

temps parce qu'on les a regardées à travers un certain prisme qui a aujourd'hui radicalement changé. Avoir un capital de diversité variétale n'est pas une innovation, mais cela permet

peut-être de rebondir, voire de générer des parents et de continuer à faire des croisements avec une autre optique. Il faut se rendre compte qu'en sélection variétale, en tous les cas en céréales, il n'y a plus que le CRA-W qui en fait en Belgique. Toutes les autres sociétés ont arrêté. Et je crois que c'est ce qui constitue la différence entre la recherche publique et le privé: nous pouvons avoir d'autres préoccupations que mercantiles. Avec cette difficulté toutefois de garder, dans le public, nos talents. S'ils restent, c'est par passion et parce qu'ils croient en un idéal. A moi de les stabiliser pour les garder».



Les chercheurs du CRA-W sont des passionnés qui n'hésitent pas à partager leur enthousiasme avec le grand public (ici à Libramont)

3

jours de formation sur l'agroécologie !

UNIVERSITÉ D'AUTOMNE :

Du 30 septembre au 2 octobre 2024

Cette formation est une initiative de la House of Agroecology, en partenariat avec le projet Réseau, mené par la FWA et financé par la SPGE



Participez à une formation immersive de trois jours, spécialement conçue pour les agriculteurs en pleine transition agroécologique ou souhaitant franchir le pas. Organisée sous la forme d'une université d'automne, cette formation se tiendra en présentiel à la Ferme de Petit Bomal, un modèle d'excellence en agroécologie. Cette formation est organisée par House of Agroecology, en partenariat avec le projet Réseau de la FWA.

Intervenants :

Pieter Van Rumst (Obs'herbe): Pâturage tournant dynamique
Catherine Marlier (Cultivae): Filières
Christophe Nothomb: Hydrologie régénérative
Quentin Ledoux (Ferme de Coin Coin): Olivier Lefebvre (Permaproject): modèle économique
Simon Dierickx (Greenotec): Travail du sol, engrais verts/ couverts et rotation
Clara Vanderheyden (Terre en Vue): Accès à la terre et transmission
Laurence Janssens (Corder): Santé des plantes
Tom Paris (Permaproject): Maraîchage sur sol vivant
Isabelle Coupennie (Graines de curieux): Autres cultures
Cédric Guillaume: Biodiversité cultivée (variétés arboricoles)
Sébastien Pirotte: Biodiversité fonctionnelle (haies)
Natagriwal ou Faune et Biotope: Diagnostic biodiversité
Bertrand Counet: Diversification
Marc Verhofstede: Thé de compost
Alban Bouvy (Microfarmap): Les outils numériques de la transition
Cyrille Janssens (Beeodiversity): Antoine Mabilie (agriculteur)
Claude Henricot (agriculteur)

Horaires
• Début: Lundi 30/09 à 9h
• Fin: Mercredi 02/10 vers 13h30

Participation
• 149€ pour les 3 jours, logement et repas compris

Lieu
• Logement: En dortoir au Domaine de Palogne: 6, route du Palogne - 4190 Vieuxville

• Cours et repas: A la Ferme de Petit Bomal: 145, rue de Liège - 6941 Bomal-sur-Ourthe

Envie de participer?
Contactez Clara : clara.francois@houseofagroecology.org

Informations pratiques :



TOUTES LES INFOS POUR RÉUSSIR LES PROCHAINS SEMIS DE COLZA D'HIVER

La moisson 2024 est terminée. L'heure est aux semis de colza d'hiver. Toutes les informations pour bien démarrer la culture seront prochainement disponibles sur le site du CePiCOP : Résultats de l'année 2024, comparaison pluriannuelle, liste des variétés de colza d'hiver disponibles en Belgique en 2024 avec leurs caractéristiques, liste des couverts associés disponibles, listes des produits phytosanitaires autorisés en Belgique en colza d'hiver et impact du choix de l'éco-régime "Réduction d'intrants" en culture de colza d'hiver, en RW, en 2024.



Pour (re)voir les informations données au cours de la réunion colza de ce 19 août, vous pouvez également les retrouver sur le site du CePiCOP.

La présence de limaces représente une menace importante en 2024. Soyez vigilant dès le semis de colza d'hiver.

Des avis ponctuels seront éventuellement émis cet été en fonction des conditions de moisson.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter le CePiCOP
Mail : info@cepicop.be - Tél : 0499/63.99.00
Site : https://centrespilotes.be

Réalisés grâce au concours et au soutien : du SPW-Direction de la Recherche et du Développement, du BWAQ asbl, du CARAH asbl, du CRA-W, du CORDER asbl, de la Province de Liège - Agriculture, de ULg-GxABT, de l'OPA qualité Ciney asbl, de Requasud asbl. Cet avis ne peut être diffusé sans l'accord du CePiCOP

Cultures

BIOWANZE: VISITE D'UN ÉCOSYSTÈME

Au-delà de la transformation de céréales en éthanol, BioWanze c'est aussi... des engrais organiques, de l'énergie verte, de l'alimentation animale, de l'alimentation humaine et du CO2 liquide revalorisé. L'usine est ancrée dans son territoire et la direction propose une vision long terme qui s'intègre dans la transition énergétique. Une petite délégation du service CAP vous partage son expérience sur place.



Mathis Vautier, Stagiaire CAP
Alice Cousin, Chargée de projet "Res'eau"
Lucie Darms, Conseillère Air-Climat, Energie, Recyclage, Agroécologie et Apiculture
Conseil, Analyse et Politique (CAP)

BioWanze est le producteur d'éthanol renouvelable le plus important de Belgique. Cet éthanol est incorporé à l'essence et utilisé pour d'autres applications techniques.

La famille de BioWanze

À côté de BioWanze, des activités «sœurs» sont celles de la Raffinerie Tirlémontoise, de Bénéo, de PortionPack... Au-dessus de BioWanze,

tégalement en bord de Meuse afin de valoriser, dans un souci de durabilité, le transport des matières premières et des productions via la voie fluviale. Une barge déchargée ou chargée à quai évite approximativement le charroi de 70 camions sur les routes de notre région. La voie ferrée n'est actuellement pas utilisée par BioWanze. Un projet est toutefois à l'étude dans le cadre du développement futur du site.

Un approvisionnement local

Les préoccupations actuelles vont vers davantage d'approvisionnement local. Cela permet d'agir pour la préservation de l'environnement, mais aussi le développement de filières wallonnes, avec une traçabilité et une qualité des produits inhérentes à celles-ci, et le développement de valeur ajoutée en Wallonie. Aujourd'hui, l'apport du blé fourrager provient entre 50 à 60 % de Belgique (dont 98% wallon), 30 à 35% de France et 5 à 15% d'Allemagne. Le blé allemand est indispensable pour stabiliser le procédé de production du gluten (protéine naturelle extraite du blé) car sa teneur est plus haute en protéines que le standard du froment belge. À noter que BioWanze récupère 100% des résidus de betterave de la Raffinerie Tirlémontoise.

Rien ne se perd, tout se transforme

BioWanze utilise du blé fourrager et des résidus de betterave issus de la Raffinerie Tirlémontoise pour produire de l'éthanol, ainsi qu'une série de coproduits valorisés pour atteindre quasiment 0% de déchet. Sur une tonne de grain de blé vendue pour BioWanze, 47% seulement seront transformés en éthanol. 22% formeront le produit «ProtiWanze», cet aliment protéiné local destiné à l'alimentation des bovins et porcins, 12% du gluten, 4% un fertilisant

organique (des cendres) et 3% des fibres de fourrage. Les 12% restant représentent le CO2 libéré lors des processus de combustion, celui-ci est dit «CO2 biogénique» car il est issu de combustibles récemment cultivés qui ont consommé du CO2. Une partie de ce CO2 est liquéfiée et stockée par une entreprise voisine, «Sol Group». Celle-ci redistribue jusqu'à 65.000 T de CO2 liquide par an pour divers usages (alimentaire, santé...).

La production principale, l'éthanol, s'élève à 300 millions de litres chaque année. On compte 60.000 tonnes de gluten, 420.000 tonnes de ProtiWanze, ce à quoi on ajoute les 15.000 T de son, qui apportent les fibres. 20.000 tonnes de cendres forment un fertilisant organique qui est réinjecté au monde agricole via des partenaires locaux.

En termes d'électricité verte, le site produit 180.000 Mwh chaque année grâce à la combustion de biomasse. Grâce à la cogénération, BioWanze est autosuffisante pour sa production électrique et calorifique et alimente la sucrerie voisine (Raffinerie Tirlémontoise) en électricité verte.

La visite du site

Lors de notre visite, nous avons pu nous rendre compte de l'ampleur du site. Avec ses 139 employés, ce dernier fonctionne avec la plus grande rigueur en matière de sécurité. Badge d'accès à l'entrée du site, port de lunettes et casque est obligatoire, de même que le cheminement entre les différents postes via un sentier pédestre balisé.

Les équipements sont impressionnants et performants. La meunerie, où la transformation du blé se fait efficacement, avant le tamisage pour atteindre une farine la plus fine possible. Nous avons observé d'autres éléments comme les gigantesques fermenteurs, mais aussi la distillation qui dégage une odeur assez agréable. Il y a également sur le site deux impressionnantes chaudières biomasse qui permettent de produire l'énergie renouvelable pour le site. Cette visite nous a permis de bien comprendre comment l'entreprise transforme le blé en éthanol en inspectant chaque étape du procédé.

Des difficultés

Aujourd'hui, une obligation européenne requiert la mise à jour de la déclaration des valeurs d'émission provenant de la culture de matières

premières pour biocarburant. Il faut donc mettre à jour les valeurs type «NUTS 2» dans chaque État membre. (NUTS est une nomenclature statistique commune des unités territoriales. Le niveau 2 correspond aux provinces). Ce travail est en cours en Belgique. Nos valeurs NUTS 2 réelles pourraient varier un peu selon, par exemple, la fertilisation organique et les distances de livraison.

De son côté, BioWanze attend ces valeurs pour pouvoir promettre à son client un pourcentage de CO2 évité grâce à ce produit. Pour cette année, ce seront hélas encore les valeurs par défaut.

D'autre part, la dernière loi belge vise à réduire la part de bioéthanol de première génération sans faire de distinction entre les bons (faibles risques CIAS) et les mauvais (risques CIAS élevé) biocarburants. L'acronyme CIAS correspondant à un éventuel changement indirect d'affectation des sols pour la demande de biocarburants.

Demain, BioWanze sera aussi soumis aux contraintes de la Directive Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et de la Directive sur la publication des informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD). La FWA sera contactée à ce sujet et sera ravie d'aiguiller les actions envisagées par l'entreprise.

Au service de notre agriculture wallonne

BioWanze s'inquiète du sentiment des agriculteurs à son égard. Conscients de proposer un débouché important pour le froment, une culture indispensable dans les rotations en Wallonie, les responsables du site aimeraient davantage communiquer sur leur activité en toute transparence. De son côté, le produit «ProtiWanze» n'a pas encore été soumis à l'intéressante question de savoir s'il augmente l'autonomie fourragère d'une exploitation, mais il est déjà évident que l'autonomie régionale s'en trouve améliorée. Aujourd'hui, il faudrait pousser la filière de céréales à 12,5% afin de reprendre la part de marché qui est jusqu'alors réservée à l'Allemagne. Mais comme BioWanze ne peut pas assurer le contrat à un prix fixe, un tel scénario paraît encore prématuré...

L'objectif de BioWanze reste, malgré les contraintes, de maintenir un niveau de durabilité élevé grâce à l'utilisation d'énergie renouvelable, la valorisation d'un réseau d'approvisionnement court et de matières premières issues de l'agriculture locale.



il y a l'activité «mère» de Südzucker. Un groupe dont les activités, dispersées en Europe, vont du segment sucre au segment éthanol, en passant par l'emballage et autres produits spéciaux, l'amidon et enfin le segment fruits.

Le site de BioWanze se situe stra-



INOSYS,

UNE MODÉLISATION DES DONNÉES AU SERVICE DU CONSEIL ET DE LA PROSPECTIVE AGRICOLE EN FRANCE

Créé dans les années 80, INOSYS est un dispositif français qui, à partir de données collectées par les chambres d'agriculture au sein de fermes choisies selon leur typologie, produit des modélisations technico-économiques dans les filières de l'élevage, des grandes cultures et de la viticulture. Ces références constituent un levier fondamental du développement agricole. L'objectif est de produire, valoriser et diffuser des références porteuses d'avenir (représentatif, durables et innovant) pour permettre aux conseillers d'accompagner les agriculteurs vers la triple performance: économique, environnementale et sociale. Focus sur la filière Elevage.

Par Mathis Vautier, Stagiaire CAP



INOSYS Réseaux d'élevage est actuellement le secteur le plus avancé. En effet, en partenariat avec l'institut de l'élevage français (IDELE), le dispositif s'appuie sur un réseau de près de 1.500 éleveurs de toute la France accompagnés par 270 conseillers des chambres d'agriculture. Les exploitations sont suivies tout au long de leur vie dans une approche globale, de l'installation jusqu'à la transmission, afin de recueillir des données de tous types. Les éleveurs sont choisis pour leur niveau de performance économique, de l'ordre de 25% supérieur à la moyenne. Les références économiques collectées vont de la main-d'œuvre à la conduite du troupeau, en passant par l'environnement, les surfaces,... Toutes ces données servent à la création de plus de 250 cas-types répartis sur 7 filières (bovins lait et viande, veaux de boucherie, ovins lait et viande, caprins et équins).

Cas Types: des exemples pour tous

Un cas-type en agriculture est un exemple représentatif d'une ex-

ploitation agricole utilisé pour illustrer une situation, un problème ou une pratique courante dans un contexte particulier. Il permet de comprendre les défis, les méthodes et les solutions possibles dans un cadre précis, par exemple une ferme de céréales en zone semi-aride. Grâce à ce dispositif, chaque agriculteur peut réfléchir sur la manière d'améliorer son système en comparant son exploitation à un cas-type qui lui correspond. Ces références reconnues sont mises à disposition de tous sur une plateforme en ligne, actualisées régulièrement et surtout gratuite. Chaque personne a la possibilité de télécharger toutes les données et les fiches descriptives de tous les outils de production.

Ce dispositif tend à se développer dans de

nouvelles filières, comme depuis mars 2024, où un nouveau réseau de fermes avicoles et cunicoles s'est lancé en lien avec l'Institut technique des filières avicole, cunicole et piscicole (ITAVI). Le ministère de l'Agriculture française finance des dispositifs comme celui-ci afin de dynamiser le secteur et surtout préparer l'agriculture de demain.

Exemple concret

Prenons un cas-type dans les Hauts-de-France. Un élevage de bovins viandeux composé d'environ 125 mères sur une surface de 135 ha, répartie en 120 ha d'herbe et 15 ha de grandes cultures. Grâce à ce document, nous avons accès à tous les détails. Un premier descriptif sur la conduite de troupeau est expliqué. Les performances de reproduction, la répartition des vêlages, la production de viande et, surtout, la marge brute de l'atelier. Ce système se base sur une alimentation principalement à l'herbe. L'autonomie alimentaire est alors calculée et détaillée suivant la masse, l'énergie et les protéines. Plusieurs pages sont consacrées à tous les résultats économiques détaillés. Les coûts de production sont aussi représentés. Pour finir, une page est dédiée à l'environnement. Elle reprend toutes les entrées et sorties de l'exploitation

agricole, sa consommation d'énergie...

Toutes ces analyses forment un rapport d'exploitation des plus complet. Elles ne sont pas comparées à des moyennes de groupes, l'objectif est vraiment de donner les caractéristiques d'une exploitation afin que celles qui lui ressemblent, puissent s'y comparer.

Zoom fwa

■ Ce dispositif créé énormément de ressources et d'outils efficaces pour les agriculteurs français. Cela permet d'approfondir les niveaux économiques des différentes exploitations modèles, de pouvoir se comparer à d'autres exploitations et de réfléchir au futur de sa propre exploitation. Pourquoi ne pas s'inspirer d'un tel dispositif, qui a démontré son utilité, pour analyser les réseaux d'élevage belges de rendre ces outils disponibles au plus grand nombre d'agriculteurs?



Comment et pourquoi collecter des données sur mon troupeau ?

Comment mieux connaître le potentiel génétique de mon troupeau ?

Comment mieux accoupler mes femelles ?

En quoi les outils de smart farming peuvent-ils m'être utiles au quotidien ?

Visite d'élevage

Services de l'awé groupe

Outils numériques

Beef Days

SEPTEMBRE 12 JEUDI

Elevage de l'Abbaye d'Argenton Philippe et Charles VAN EYCK

VENEZ DÉCOUVRIR...

- Le savoir-faire de ces éleveurs
- Des outils smart farming à la pointe de la technologie, développés par des acteurs wallons
- Au travers d'ateliers, les services proposés par Elevéo et Inovéo, véritables outils de management et de rentabilité de vos élevages
- Petite restauration offerte !

Inscrivez-vous et choisissez le créneau horaire qui vous arrange via :

<https://tinyurl.com/beefdays> | 083/23 06 11

Clôture des inscriptions le 09/09/2024 à midi.

CONCOURS D'HOLLOGNE (07/07/2024)

Les régionales de Hesbaye liégeoise ont organisé leur traditionnel concours à Hollogne-sur-Geer. Un beau nombre d'animaux étaient inscrits pour l'occasion (220). Pas moins de neuf coupes ont été distribuées fin de journée par les juges du jour, à savoir: Philippe Bechet, Jean-Marc Dony, Clément Daxhelet, Geoffrey Flemal, Gilles Godefroid, Pierre Martens, Baptiste Perin et Géry Van Isacker. Jean-Pierre Monfort officiait comme président de jury.

Olivia Germeau

également le titre de grande championne. La deuxième récompense est dans les catégories de taureaux adultes avec Ricochet de Cras Avernas (Caiman). Il dégage de gros quartiers. Il a été préféré à Tchén Tchén de Cras Avernas (Caiman), son collègue d'étable et Colonel de Rocourt (Futé) à Paul et Jean-François Burmioul. Enfin, le dernier titre est dans les séries de femelles hors normes avec Saholy de Cras Avernas (Calin). Elle a montré un caractère très vian-deux. Elle était en lutte avec Hiron-delle de Forseilles (Darko) à Léon Juprelle. Eric et Julien Coheur Association d'Awans obtiennent deux coupes au terme de la journée. La première est dans la section des génisses (série A) avec Infusion de Fooz (Eclaireur).

Elle suit également les traces de sa mère, Gerboise de Fooz (Abusif) qui avait remporté ce même championnat en 2022. Infusion dégage une belle épaule, de la longueur et un bassin large. Elle était en lutte avec Inspirée de Fooz (Avicii), sa collègue d'étable, Semoule de Saile (Eole) et Section de Saile (Darko) à Amaury Elias et Cantilène de Waleffes (Eclaireur) à Manu Laruelle. Le deuxième trophée est dans la section des primipares avec Gougère de Fooz (Courtois). Cette femelle dégage beaucoup de classe, de finesse et de puissance. Elle a été préférée à Gavotte de Fooz (Général) et Fredaine de Fooz (Chaperon), ses collègues d'étable. Pierre-Henri Christophe, en copropriété avec Wouter Matthijs, de Fexhe-le-Haut-Clocher emporte l'or dans les séries des génisses (série B) avec Rusée du Pont de Messe

Photos des champions



Taureaux, série du champion : Nerveux de la Hesbaye (Désiré x Usinger) à Eric Cardyn, Hollogne-sur-Geer ; Caramel de Waleffes (Désiré x Cactus) à Manu Laruelle, Faimies ; Radeau du Pont de Messe (Cabotin x Harold) à Pierre-Henri Christophe, Fexhe-le-Haut-Clocher.

José Lallemand-Dantinne réalise une belle journée et obtient trois fois l'or. La première médaille est avec la connue Pétronille de Cras Avernas (Jet-Set), qui suit les traces de sa mère, Jeanne de Cras Avernas (Or), habituée des podiums. Cette vache s'est montrée complète sur l'ensemble du corps, très plaisante avec un beau look élevage. Elle devance Reine de Grand Hallet (Persan) à Jean-François Warnant Soc. Agr. et Glamour des Pres Benis (Hazard) – Albert Lejoly, en copropriété avec Willy Dantinne. Petronille décroche



Taureaux, série du champion : Charmeur de Waleffes (Cargo x Bison) à Manu Laruelle, Faimies ; Carbone de Waleffes (Danseur x Darko) à Manu Laruelle, Faimies ; Coton de Waleffes (Jeunet x Baryton) à Manu Laruelle, Faimies.



Génisses officielles, série de la championne : Preuve de Saile (Baigneur x Jet-Set) à Amaury Elias, Hannêche ; Sybelle de Grand Hallet (Digital x Grommit) à Jean-François Warnant Soc. Agr., Grand Hallet ; Pellicule de Saile (Mathys x Totem) à Amaury Elias, Hannêche.



Taureaux : Colonel de Rocourt (Futé x Tetu) à Paul & Jean-François Brumioul, Rocourt ; Benevole de Waleffes (Calin x Ravi) à Manu Laruelle, Faimies ; Petit Papa Noël des Lories (Natal x Bouchon) à Marc & Luc Delvigne, Hannut.



Champion des gros taureaux : Ricochet de Cras Avernas (Caiman x Courtois) à José Lallemand-Dantinne, Hannut.



Primipares, série de la championne : Gougère de Fooz (Courtois x Verrati) à Eric & Julien Coheur Ass., Awans ; Pate de Saile (Givenchy x Occident) à Amaury Elias, Hannêche ; Action de Waleffes (Newton x Horace) à Manu Laruelle, Faimies.



Génisses : Magie CP du Pouhon (Donnay x Grommit) à Léon Juprelle, Horion-Hozémont ; Célébrité des Waleffes (Tiret x Digital) à Manu Laruelle, Faimies ; Sautée de Saile (Mathys x Darko) à Amaury Elias, Hannêche.



Génisses, série de la championne : Infusion de Fooz (Eclaireur x Abusif) à Eric & Julien Coheur Ass., Awans ; Cajolerie de Waleffes (Geronimo x Attribut) à Manu Laruelle, Faimies ; Sautillante de Saile (Mathys x Oulare) à Amaury Elias, Hannêche.



Vaches, série de la championne : Petronille de Cras Avernas (Jet-Set x Or) à José Lallemand-Dantinne et François-Xavier & Arthur Gourmet, Hannut ; Finaude de Fooz (Caiman x Jet-Set) à Eric & Julien Coheur Ass., Awans ; Rapide de Grand Hallet (Bénévole x Grommit) à Jean-François Warnant Soc. Agr., Grand-Hallet.



Génisses officielles : Fusée des Tourbières (Futé x Héroïque) à Albert Lejoly, Robertville ; Imitée de Fooz (Gala x Ravi) à Eric & Julien Coheur Ass., Awans ; Sarcelle de Charlevaux (Vigneron x Javelot) à Michel Denomerenge, Crisnée.



Génisses officielles, série de la championne : Rusée du Pont de Messe (Darko x Aragon) à Pierre-Henri Christophe & Wouter Matthijs, Fexhe-le-Haut-Clocher ; Saumure de Charlevaux (Cargo x Persan) à Michel Denomerenge, Crisnée ; Chandelle de Waleffes (Veineux x Selenium) à Manu Laruelle, Faimies.



Génisses & primipares hors normes, série de la championne : Saholy de Cras Avernas (Calin x Courtois) à José Lallemand, Hannut ; Perce-Neige de Berloz (Darko x Jet-Set) à Nicolas Massagor, Berloz ; Bernadette des Francs (Futé) à Samuel Redziński, Waimes.



Vaches : Reine de Grand Hallet (Persan x Grommit) à Jean-François Warnant Soc. Agr., Grand-Hallet ; Olympiade de Cras Avernas (Verrati x Intrépide) à José Lallemand, Hannut ; Jeanette de la Hesbaye (Courtois x Horace) à Eric Cardyn, Hollogne-sur-Geer

(Darko). Elle présente une belle ouverture dans son avant-main ainsi que dans son arrière-main, le tout porté par d'excellents aplombs et souligné par une belle longueur. Elle devance Magie CP de Horion (Donnay) à Léon Juprelle, Imposante de Fooz (Gala) et Idéologie de Fooz (Kalimero) à Eric et Julien Coheur Association, Futée des Tourbières (Futé) à Albert Lejoly et Roulette de Saile (Darko) à Amaury Elias.

Amaury Elias d'Hannêche emporte le titre dans la section des génisses officielles avec Preuve de Saile (Baigneur). Elle dégage beaucoup de longueur, une belle ouverture sur l'ensemble du corps et des aplombs très corrects. Elle a été préférée à Huileuse de Fooz (Obi Wan) et Hautaine de Fooz (Amoureux) à Eric et Julien Coheur Association, Benjamine de Waleffes (Bavard) à Manu Laruelle et Saperlipopette de Cras Avernas (Oasis) à José Lallemand-Dantinne. Manu Laruelle de Faimies s'impose dans les séries de jeunes taureaux avec Charmeur de Waleffes (Cargo). Ce jeune taureau s'est montré très plaisant, avec des aplombs très corrects et une arrière-main large. Il était en lutte avec Sénateur de Saile (Tiret) à Amaury Elias. Manu Laruelle décroche également le prix Freddy Olivier, qui récompense l'éleveur le plus méritant. Enfin, Eric Cardyn d'Hollogne-sur-Geer emporte le titre dans les sections de taureaux d'âge moyen avec Nerveux de la Hesbaye (Désiré). Il devance Chatain de Waleffes (Uranium) à Manu Laruelle.

CONCOURS D'HÉROCK (10/07/2024)

La régionale de la Famenne a tenu son concours le mercredi 10 juillet à l'Hostellerie d'Hérock. Presque 180 animaux étaient inscrits au catalogue. Les juges du jour étaient : Damien Noel, Jean-François Warnant, André Halloy pour les séries officielles ; Adrien Montfort, Gauthier Baudoin et Arthur Bastin pour les séries non-officielles.

Olivia Germeau

Les championnats ont été distribués entre les différents éleveurs.

Débutons par les séries femelles avec les jeunes génisses qui revient à Stéphane Damanet de Custinne avec Benjamine du Champ du Moulin (Obi Wan x Darko) (Obi Wan). Cette femelle dégage un beau caractère viandeux. Elle devance Futée de Montigny (Kai) et Fréquence de Montigny (Darko) à Christian et Firmin Baudoin et Chantal Dubois et Liane de Beauraing (Hachure) à Xavier Baudoin.

Xavier Baudoin obtient l'or dans les sections des génisses d'âge moyen avec Lacoste de Beauraing (Oasis). Elle présente une belle longueur, des gros quartiers et beaucoup d'épaisseur. Elle a été préférée à Légende de Beauraing (Impérial), sa collègue d'étable, Figure de Montigny (Oasis) et Fabiola de Montigny (Darko) à Christian et Firmin Baudoin et Chantal Dubois. François-Xavier et Arthur Gourmet d'Han-sur-Lesse, en copropriété avec Ralph Guissard, se hissent une nouvelle fois sur la première

marque du podium avec Ricaneuse de Golenne (Eureka). Habitée des concours et des médailles, elle s'impose devant Joliete de Beauraing (Oasis) à Xavier Baudoin, 0987 de Focant (Amoureux) à Eugène Detal, en copropriété avec François-Xavier et Arthur Gourmet, Déception de Montigny (Vidal) et Débauche de Montigny (Darko) à Christian et Firmin Baudoin et Chantal Dubois. Manu Lamontagne de Somme-Leuze emporte le championnat des vaches avec Paquerette de Somal (Courtois). Elle est le portrait craché de sa mère, Alto de St Fontaine (Attribut), et suit ses traces sur les concours. Elle était en lutte avec La Mahoux de l'Hourchet (Darko) François-Xavier et Arthur Gourmet, Adriana de Clemont (Courtois) à Didier Janot et 8686 de Focant à

Eugène Detal, en co-propriété avec François-Xavier et Arthur Gourmet. Terminons par les séries de mâles où deux coupes ont été distribuées. La première est dans les séries de jeunes taureaux qui revient à Christian et Firmin Baudoin et Chantal Dubois de Sinsin avec 1244 de Montigny (Darko). Il s'est présenté complet et plaisant. Il devance son collègue d'étable, Filet de Montigny (Orateur). La deuxième coupe est dans la section des mâles de 10 à 24 mois qui revient à Etienne Rabeux de Martouzin-Neuville avec Merle de Biert (Futé). Il a bien évolué depuis l'expertise de taureaux de Mettet en mars dernier, où il avait déjà décroché l'or. Il s'impose face à Lattis de Beauraing (Futé) à Xavier Baudoin, Hector du Saivray (Ocean) à Pierre Jouant et Nath Lamontagne et Don Juan de Clemont (Elite) à Didier Janot.

Photos des champions



Génisses de 8 à 20 mois, série de la championne : Benjamine du Champ du Moulin (Obi Wan x Darko) à Stéphane Damanet, Custinne ; Fontaine de Montigny (Darko x Digital) à Christian & Firmin Baudoin et Chantal Dubois, Sinsin ; Formalité de Montigny (Amareto x Harold) à Christian & Firmin Baudoin et Chantal Dubois, Sinsin.



Vaches de 44 mois et +, série de la championne : Paquerette de Somal (Courtois x Attribut) à Manu Lamontagne, Somme-Leuze ; Originale de Somal (Actuel x Hautain) à Manu Lamontagne, Somme-Leuze ; Victime de la Fontaine Libion (Tetu x Horace) à Wautelet-Rouelle & Vincent, Haversin.



Vaches de 44 mois et + : Adriana de Clemont (Courtois x Tilouis) à Didier Janot, Hour ; Fortune des Templiers (Arc-en-Ciel x Sheriff) à Etienne Rabeux, Maroutzin-Neuville ; Dotation de Fooz (Javelot x Hashtag) à François-Xavier & Arthur Gourmet, Han-sur-Lesse.



Génisses de 8 à 20 mois, série de la championne : Lacoste de Beauraing (Oasis x Toscan) à Xavier Baudoin, Beauraing ; Fantastique de Montigny (Darko x Attribut) à Christian & Firmin Baudoin et Chantal Dubois, Sinsin ; Farce de Montigny (Oasis x Vidal) à Christian & Firmin Baudoin et Chantal Dubois, Sinsin.



Taureaux de 6 à 10 mois, série du champion : Fou de Montigny (Darko x Vidal) à Christian & Firmin Baudoin et Chantal Dubois, Sinsin ; Baldaquin du Champ du Moulin (Avicii x Futé) à Stéphane Damanet, Custinne ; Socrate de Sinsin (Arvil x Brillant) à Kevin et Arthur Christiaens à Sinsin.



Taureaux de 10 à 15 mois : Hector du Saivray (Ocean x Cerbère) à Pierre Jouant et Nath Lamontagne, Serinchamps ; Fervent de Montigny (Darko x Digital) à Christian et Firmin Baudoin et Chantal Dubois, Sinsin.



Génisses de 20 à 32 mois, série de la championne : Ricaneuse de Golenne (Eureka x Hazard) à François-Xavier & Arthur Gourmet et Ralph Guissard, Han-sur-Lesse ; 0977 de Focant (Courtois x Econome) à Eugène Detal & François-Xavier & Arthur Gourmet, Focant ; 3014 de Focant (Attribut x Jet-Set) à Eugène Detal & François-Xavier & Arthur Gourmet, Focant.



Taureaux de 15 mois et +, série du champion : Merle de Biert (Futé x Wilmots) à Etienne Rabeux, Martouzin-Neuville ; Tornado de Somal (Dauphin x Futé) à Manu Lamontagne, Somme-Leuze ; Safran de Maffe (Danseur x Pallant) à Pierre Jouant & Nath Lamontagne & Valentin Ramelot, Serinchamps.

CONCOURS CHAROLAIS LIBRAMONT

Lors de la publication des résultats des concours de Libramont dans la précédente édition de Pleinchamp, une photo a échappé à notre vigilance : celle du prix d'honneur femelle de l'année VIVIFIANTE DU SELLEHY à Jacoby Sébastien, lors du concours Charolais. La voici :



La colonne de gauche reprend les dernières cotations disponibles à la clôture du journal. La colonne de droite indique, entre parenthèses, les cotations du marché précédent. Sauf indication contraire, les prix s'entendent hors TVA.



CINEY

09/08/2024

EFFECTIF : 1540

Commentaire : Commerce plus calme toutes catégories confondues, excepté veaux CDP en hausse. Export vers l'Italie pratiquement impossible, vu la hausse des cas de langue bleue.

Bovins de boucherie/Taureaux(€/kg)		
55%	2.50-2.80	(2.50-2.80)
60%	2.90-3.10	(2.90-3.10)
Bonne confirmation	3.20-3.40	(3.20-3.40)
Assimilés	3.70-4.00	(3.70-4.00)
CDP	4.10-4.50	(4.10-4.50)
Bovins de boucherie/Vache inf. 10 ans sup. 400 kg(€/kg)		
Fabrication	1.80-1.90	(1.80-1.90)
50%	2.00-2.20	(2.00-2.20)
55%	2.20-2.60	(2.20-2.60)
Bonne confirmation	2.70-3.00	(2.70-3.00)
Assimilés	3.50-3.90	(3.50-3.90)
CDP	3.90-4.20	(3.90-4.20)
Bovins maigres/Génisses(€/tête)		
Ordinaires - 180 à 250kg	675-875	(675-875)
Ordinaires - 250 à 400kg	1175-1225	(1175-1225)
Ordinaires - 400 à 500kg	1150-1350	(1150-1350)
PN-PR - pleines	1365-1855	(1365-1855)
BBB culard - 180 à 250kg	1100-1275	(1100-1275)
BBB culard - 250 à 400kg	1350-1525	(1350-1525)
BBB culard - 400 à 500kg	1400-1800	(1400-1800)
Bovins maigres/Taureaux(€/tête)		
Ordinaires - 180 à 250 kg	825-1025	(825-1025)
Ordinaires - 250 à 320 kg	1025-1075	(1025-1075)
Ordinaires - 320 à 370 kg	1100-1175	(1100-1175)
Ordinaires - > 370 kg	1200-1250	(1200-1250)
Assimilés - 180 à 250 kg	1050-1150	(1050-1150)
Assimilés - 250 à 320 kg	1150-1300	(1150-1300)
Assimilés - 320 à 370 kg	1200-1500	(1200-1500)
Assimilés - > 370 kg	1500-1700	(1500-1700)
CdP - 180 à 250 kg	1350-1450	(1350-1450)
CdP - 250 à 320 kg	1475-1575	(1475-1575)
CdP - 320 à 370 kg	1625-1800	(1625-1800)
CdP - > 370 kg	1750-1950	(1750-1950)
Bovins maigres/Vaches(€/tête)		
PN/PR - Moyennes	650-1550	(650-1550)
Cat.II - Mixtes	1525-1700	(1525-1700)
Cat.I - Mixtes	1650-1950	(1650-1950)
2 à 4 ans - CdP.	1925-3275	(1925-3275)
agées - CdP.	1825-3175	(1825-3175)
Veaux(€/tête)		
Laitiers P --	0.00-110	(0.00-110)
Mixtes 1er choix R-U --	160-280	(160-280)
Mixtes 2ème choix O --	120-170	(120-170)
CdP - Mâle	725-950	(700-925)
CdP - Femelle	475-850	(425-800)



Bonjour à toutes et à tous,

Reprise aujourd'hui de la mercuriale qui était en vacances depuis un mois.

Entretiens, les culicoides vecteurs de la maladie de la langue bleue, qui stagnaient aux Pays-Bas depuis plusieurs mois, ont atteint nos régions. Et la catastrophe annoncée a bien lieu, chez les ovins d'abord, mais également chez les bovins actuellement. Le désarroi des éleveurs face à ce nouveau sérotype est immense car peu de vaccins étaient en stock et le délai, avant d'être couvert, en cas de vaccination est très long. Traiter régulièrement les animaux avec un insecticide semble le meilleur compromis.

Le marché de Ciney a réouvert ses portes depuis début août, les prix semblaient se maintenir au même niveau qu'avant les congés. Cependant le dernier marché,

BATTICE		
Semaine du 17/08 au 10/08/2024		
EFFECTIF : 190		
Commentaire : Boucherie et commerce : STABLE Veaux : laitiers : tendance à la baisse Veaux CDP : hausse		
Bovins de boucherie/Taureaux(€/kg)		
Bonne conformation - U	2.22-3.00	(2.22-3.00)
Taureaux 55% - R	2.00-2.50	(2.00-2.50)
Poids lourds - O	1.90-2.20	(1.90-2.20)
Bovins de boucherie/Vache inf. 10 ans sup. 400 kg(€/tête)		
Bonne conformation - R	1150-1500	(1150-1500)
1re catégorie 45% - O	750-1100	(750-1100)
2e qualité 40% - P	450-750	(450-750)
De fabrication - P-	250-450	(250-450)
Elevage/Vaches(€/tête)		
Vaches cdp de < 5 ans	1800-2800	(1800-2800)
Vaches cdp de > 5 ans	1700-2700	(1700-2700)
Bonnes Vaches Ordinaires	1000-1800	(1000-1800)
Vaches Ordinaires	500-750	(500-750)
Elevage/Veaux(€/tête)		
CdP. - S - E	500-950	(500-900)
Mixtes 1er choix U	175-300	(175-300)
Mixtes 2e choix O	150-175	(150-175)
Laitiers O-P	50-150	(50-150)

PRIX OFFICIELS		
Semaine du 23/08 au 29/07/2024		
Bovins de boucherie/Génisses(€/100 kg vif)		
Culs de poulain	350	(350)
Assimilés	315	(315)
Bonne conformation	265	(265)
Ordinaires	225	(225)
Bovins de boucherie/Moyenne(€/100 kg vif)		
	299.53	(299.53)
Bovins de boucherie/Taureaux(€/100 kg vif)		
Culs de poulain	412.50	(412.50)
Assimilés	350	(350)
Bonne conformation	310	(310)
60%	267.50	(267.50)
55%	245	(245)
Bovins de boucherie/Vaches(€/100 kg vif)		
Culs de poulain	368.75	(368.75)
Assimilés	320	(320)
Bonne conformation	250	(250)
55%	202.50	(202.50)
50%	162.50	(162.50)
Fabrication	137.50	(137.50)

CARCASSES - PRIX OFFICIELS		
Semaine du 23/08 au 29/07/2024		
Génisses(€/100kg carcasse)		
E - U2	560.03	(559.04)
E - U3	522.63	(522.63)
E - R2	507.22	(507.22)
E - R3	478.91	(478.91)
Taureaux(€/100kg carcasse)		
A - S2	653.09	(653.71)
A - S3	600.50	(601.13)
A - E2	591.50	(592.13)
A - E3	554.76	(557.03)
A - U2	517.45	(514.76)
A - U3	494.42	(495.25)
A - R2	454.75	(454.75)
A - R3	414.13	(414.13)
A - O2	410.24	(410)
A - O3	374.50	(374.50)
Vaches(€/100kg carcasse)		
D - S2	650.92	(647.88)
D - S3	638.17	(639.63)
D - E2	631.40	(636.47)
D - E3	615.40	(615.41)
D - U2	524.05	(522.06)
D - U3	504.81	(515.54)
D - R2	471.32	(467.70)
D - R3	485.49	(485.75)
D - O2	414.72	(410.87)
D - O3	426.69	(425.60)
D - O4	430.57	(437.19)
D - P2	359.04	(356.91)
D - P3	376.14	(372.41)

PRODUITS LAITIERS		
29/07/2024		
Cotations de la Confédération Belge de l'Industrie Laitière(€/100kg)		
Beurre	722.88	(693.37)
Poudre de lait écrémé	252.43	(245.16)
Poudre de lait entier	N-C	N-C



PRIX OFFICIELS		
Semaine du 23/08 au 29/07/2024		
Porcs(€/100kg carcasse)		
Classe S	N-C	N-C
Classe E	N-C	N-C
Classe S/E	209.39	(212.03)
Porcelet(€/tête)		
Classe T	65.50	(70.50)



DEINZE		
14/08/2024		
Lapins(€/kg)		
	2.20-2.20	(2.20-2.20)
Volailles(€/kg)		
Poules extra lourdes + ou - 3,5 kg	0.49-0.51	(0.49-0.51)
Poules brunes 1,8-2 kg	-0.01-0.01	(-0.01-0.01)
Poules blanches 1,6-1,8 kg	-0.06--0.04	(-0.06--0.04)
Poulets à rôti +/- 1,8 kg	1.24-1.26	(1.23-1.25)

KRUISHOUTEM		
13/08/2024		
Oeufs(€/100 pièces)		
Oeufs de poules élevées en cages aménagées		
Prix production	Blancs	Bruns
cat.0, 77.5g	10.36 (10.61)	10.76 (11.01)
cat.1, 72.5g	9.12 (9.37)	9.52 (9.77)
cat.2, 67.5g	8.49 (8.73)	8.99 (9.23)
cat.3, 62.5g	7.86 (8.08)	8.56 (8.78)
cat.4, 57.5g	7.23 (7.43)	7.93 (8.13)
cat.5, 52.5g	6.60 (6.79)	7.00 (7.19)
cat.6, 47.5g	5.98 (6.14)	6.08 (6.24)
cat.7, 42.5g	5.35 (5.50)	5.45 (5.60)
Prix négoce		
XL	11.56 (11.81)	11.96 (12.21)
L	9.69 (9.93)	10.19 (10.43)
M	8.43 (8.63)	9.13 (9.33)
S	6.68 (6.84)	6.78 (6.94)
Oeufs de poules élevées au sol		
Prix production		
cat.0, 77.5g	10.89 (10.91)	12.01 (12.03)
cat.1, 72.5g	9.65 (9.67)	10.77 (10.79)
cat.2, 67.5g	9.08 (9.09)	10.16 (10.19)
cat.3, 62.5g	8.69 (8.70)	9.66 (9.70)
cat.4, 57.5g	8.36 (8.36)	9.17 (9.21)
cat.5, 52.5g	7.69 (7.70)	8.09 (8.12)
cat.6, 47.5g	5.98 (6.14)	6.08 (6.24)
cat.7, 42.5g	5.35 (5.50)	5.45 (5.60)
Prix négoce		
XL	12.09 (12.11)	13.21 (13.23)
L	10.29 (10.29)	11.36 (11.39)
M	9.56 (9.56)	10.37 (10.41)
S	6.68 (6.84)	6.78 (6.94)



PRIX OFFICIELS		
Semaine du 05/08 au 11/07/2024		
Blé tendre(Prix livré usine - €/t)		
panifiable	N-C	N-C
fourrager	193	N-C
Escourgeon fourrager(Prix livré usine - €/t)		
	N-C	N-C
Triticale(Prix livré usine - €/t)		
	N-C	N-C
Maïs Fourrager		
	N-C	N-C

SYNAGRA		
19/08/2024		
Blé tendre(Prix culture indicatifs - €/t)		
standard	188	N-C
standard non-certifié	183	N-C
Maïs(Prix culture indicatifs - €/t)		
certifié	N-C	N-C
non-certifié	N-C	N-C
humide 30%	N-C	N-C
+ ou - €/T/% humidité	N-C	N-C
Escourgeon fourrager(Prix culture indicatifs - €/t)		
standard	166	(168)
standard non-certifié	161	(163)

POMMES DE TERRE		
25/06/2024		
Plants Bintje(€/100kg net)		
Pays-bas, cl. A /5t en sac - 28-35mm	N-C	N-C
Pays-bas, cl. A /5t en sac - 35-45mm		
	N-C	N-C
Pomme de terre - Industrie(€/100kg net)		
Fontane - Tout venant, vrac, min.60%, 50mm+, 360g/5kg PSE - Prix départ HTVA	N-C	N-C
Challenger - Tout venant, vrac, min.60%, 50mm+, 360g/5kg PSE - Prix départ HTVA	N-C	N-C

MATIÈRES PREMIÈRES		
23/07/2024		
(€/1000 kg départ négoce)		
Corn Gluten feed		
22% - Europe	258	(258)
Luzerne déshydratée		
16%, pellets 6mm - France	260	(260)
Pulpe de betterave déshydratée		
pellets 8mm - France	281	(281)
Tourteaux de Colza		
extraction - 34% - Belgique	323	(323)
Tourteaux de lin, plaquette(€/t)		
pression - 40% - Belgique	498	(497)
Tourteaux de soja 48%, pellets		
extraction - 43% - Argentine	459	(459)
Tourteaux de soja 48%, pellets		
extraction - 49% - Belgique	459	(457)
Tourteaux de soja 48%, pellets		
48% - OGM contrôlé - Brésil	666	(669)
Tourteaux de Tournesol		
extraction - 28% - Argentine	259	(261)

lendemain du 15 août, n'affichait que peu de bêtes (900). Le problème pour le futur, c'est le marché Italien qui s'est complètement fermé vu qu'ils n'acceptent que les animaux négatifs (tous les tests belges sont positifs), ces bêtes risquent, à terme d'engorger le marché intérieur et tirer les prix vers le bas.

En carcasses, les disponibilités sont encore élevées, aussi bien en femelles qu'en mâles, mais les délais d'enlèvements restent longs.

Le marché des veaux viandoux est en hausse, tandis que celui des laitiers est stable.

Semaine du 17/08 au 10/08/2024	
Veaux viandoux	Ferme
Veaux laitiers	Stable
Vaches maigres viandeuses	Ferme
Vaches réformes grasses	Stationnaire
Réformes laitières	Stationnaire
Broutards 4 mois	Stable
Broutards 8 mois	Stable
Broutards 12 mois	Stable
Taureaux gras	Calme

Votre semaine Météo en un clin d'oeil

JEUDI 22 / 08	VENDREDI 23 / 08	SAMEDI 24 / 08	DIMANCHE 25 / 08	LUNDI 26 / 08	MARDI 27 / 08	MERCREDI 28 / 08
24 °C 11 °C	25 °C 15 °C	27 °C 15 °C	21 °C 12 °C	23 °C 9 °C	25 °C 10 °C	28 °C 13 °C
Beau temps	En partie ensoleillé	Soleil, orage possible	Bien ensoleillé	Assez ensoleillé	Beau temps	Assez ensoleillé
 10 km/h	 15 km/h	 15 km/h	 10 km/h	 5 km/h	 5 km/h	 5 km/h
 0-0l/m² 0 l/m²	 0-0l/m² 0 l/m²	 4-8l/m² 7 l/m²	 0-0l/m² 0 l/m²	 0-0l/m² 0 l/m²	 0-0l/m² 0 l/m²	 0-0l/m² 0 l/m²

Pour obtenir des prévisions plus détaillées, actualisées et adaptées à votre région, rendez-vous sur

www.fwa.be



UAW HAINAUT - JEUDI 05 SEPTEMBRE

Journée d'étude provinciale «La génération Z et le monde du travail - briser les idées reçues» à 9h30 - à la Maison des Associations (Rue Wibault-Bouchart 24 Bléharies (Brunehaut)). Conférence-débat animée par Student.be. Un repas 3 services suivra la conférence: PAF 50€, à payer sur le compte UAW Peruwelz BE98 1030 8374 2693 ou sur place. Places limitées! Infos et inscription: uaw@fwa.be.

UAW BOUSSU DOUR - JEUDI 05 SEPTEMBRE

Conférence-débat «Initiation à l'herboristerie» par Claudia de l'ASBL Naturangre à 19h30, Salle Roi Baudouin (Place de Thulin, Thulin). Un dossier de 10 pages reprenant différentes recettes vous sera remis. PAF : gratuit pour les membres, 3€ pour les non-membres.

UAW COMINES - WARNETON
MARDI 10 SEPTEMBRE

Visite d'une ferme fromagère artisanale à 13h30 - Kaasboerderij De Moerenaar, middelweg 7 Furnes. PAF 12€: dégustation de 5 fromages + 1 boisson + 1 glace. Pour une question d'organisation, veuillez réserver avant le 5/09: Lefebvre Marie-France 0488/565444 ou leplat@live.be. Covoiturage conseillé (au départ de la place de Ploegsteert).

UAW ARLON - ETALLE - FLORENVILLE
VENDREDI 27 SEPTEMBRE

Excursion à Dinant. Départ : 7h30 - RDV gare Marbehan. Programme: visite de la citadelle, dîner (menu 3 services, boissons comprises), croisière. Réservation auprès d'Anne-Sophie: ghislain.masson@skynet.be ou 0476/350413; PAF: 35€ membres UAW, 69€ non-membres, 20€ enfants de 6-12 ans ; paiement uniquement sur le compte BE57 1030 1203 4435 pour le 10/09 - communication : Dinant, Nom(s), Prénom(s).



ARFWA NAMUR LUXEMBOURG - JEUDI 22 AOÛT

Goûter aux cartes à Ciney à 14h.

DIVERS

GEMBOUX - VENDREDI 23 AOÛT

6ème édition de la démonstration de l'essai des variétés de pommes de terre robustes de Biowallonie à 10h et 14h. Infos et inscriptions : www.biowallonie.com/agenda

PONDROME - DIMANCHE 25 AOÛT

CMJ en race BBB et CMA de la FJA Beauraing chez Bertrand Leonard (Rue du Tilleul à 5574 PONDROME) avec la participation de l'Elevage des Templiers à Etienne Rabeux.. Dès 12h, repas barbecue: steak BBB. Infos et réservations au 0479/83.62.70 (Bertrand Léonard) ou au 0473/28.92.44 (Céline Rabeux).

BATTICE - SAMEDI 31 AOÛT
ET DIMANCHE 1ER SEPTEMBRE

Foire de Battice.
Toutes les infos sur www.foireagricole.be.

GEMBOUX - DIMANCHE 01ER SEPTEMBRE

Concours de Meilleur Juge et de la Meilleure Agricultrice à la ferme Decueper-Lefebvre (Chaussée Romaine 1A 5030 Gembloux). 12h dîner: adultes 22€ - enfants 15€. Réservations au 0477/05.15.41 (Justine) ou au 0493/12.50.02 (Émilie).Dès 14h Animations pour toute la famille, 19h CMJ et CMA, 22h30 remise des résultats et soirée animée par Sono Paradise et DJ Fredo.

NAMUR - VENDREDI 06 SEPTEMBRE

Valériane, le salon Bio. Programme complet sur www.valeriane.be.

NAMUR - VENDREDI 06 SEPTEMBRE

Séchage de plantes aromatiques : retours d'expert-es et moment de réseautage par Biowallonie à 16h dans le cadre du Salon Valériane de Nature & Progrès Belgique. Infos et inscriptions : www.biowallonie.com/agenda

OUFFET - DIMANCHE 08 SEPTEMBRE

Finale provinciale du Concours Meilleur Jeune (CMJ) et du Concours Meilleur Agriculteur (CMA) à Ouffet, à la ferme Marcourt. Réservation avant le 31 août au 0470/09 62 79

ETALLE - DIMANCHE 08 SEPTEMBRE

34ème journée agricole du Sud-Luxembourg au complexe sportif d'Etalle. 10h: concours Bovins BBB, concours Provincial Chevaux de Trait Ardenais, exposition de différentes races de moutons et de races bovines. 12h: Steak Frites Crudités (20€) ou menu enfant avec Saucisse (10€). Plus d'infos au 0476/782350.

GEMBOUX - JEUDI 12 SEPTEMBRE

Beef Days à l'élevage de l'abbaye d'Argenton (50 rue de l'abbaye 5030 Gembloux). Visite d'un élevage BBB, ateliers pratiques, espace démo smart farming, petite



Monsieur

Etienne Grégoire

Epoux de Madame Véronique Halut, père de 4 enfants, dont Maître Antoine Grégoire, Né à Huy le vendredi 7 septembre 1951 et décédé à Huy le mardi 13 août 2024. Ancien conseiller juridique UPA et FWA. La liturgie des funérailles a été célébrée en l'église Notre-Dame à Grand-Marchin le samedi 17 août 2024 à 11h.

Monsieur

Raphaël Dewasmes

Époux de Madame Marie-Rose Vryghem, Né à Montignies-lez-Lens le 29 juin 1938 et décédé à La Louvière le 11 août 2024. La liturgie des funérailles a été célébrée en l'église Saint-Nicolas de Neufvilles, le samedi 17 août 2024 à 10h.

La FWA et le journal Pleinchamp adressent leurs sincères condoléances aux familles et proches des défunts.

restauration offerte sur place. Réserver un créneau sur https://tinyurl.com/yhp87jct

BASTOGNE - LUNDI 16 SEPTEMBRE

Journée d'échanges du service Agriculture de la Province de Luxembourg. Dès 08h45, avec une séance plénière et un lunch convivial associé à un moment d'échanges thématique & de réseautage. Inscrivez-vous d'ici le vendredi 6 septembre via m.bodelet@province.luxembourg.be

COMICE DE NEUFCHÂTEAU - VENDREDI 27 SEPTEMBRE

Voyage annuel du comice de Neufchâteau. Au programme, visite du fort d'Eben-Emael, repas au Moulin du Broukay et visite du musée du transport en commun. Pour toutes réservations ou renseignements : 0483/047755 ou comiceagricole.neufchateau@gmail.com. Réservations souhaitées pour le 15 septembre.

La FJA de Gembloux

a le plaisir de vous inviter à son

Concours de Meilleur Juge et de la Meilleure Agricultrice

Le dimanche 1^{er} septembre 2024

À la ferme Decueper-Lefebvre - Chaussée Romaine 1A 5030 Gembloux

12h Dîner (Apéritif - BBQ - Crudités - Frites - Dessert): Adultes 22€ - Enfants 15€ Réservations au 04.77.05.15.41 (Justine) ou au 04.93.12.50.02 (Émilie)

Dès 14h Animations pour toute la famille (Lancer de ballots, château gonflable, jeu du clou,...). 19h CMJ et CMA - 22h30 Remise des résultats et soirée animée par Sono Paradise et DJ Fredo

Le comité décline toutes responsabilités en cas de pertes, vols ou accidents.

Collecte des bâches d'ensilage et autres plastiques agricoles
SEPTEMBRE > DÉCEMBRE 2024



ARLON	les 2 et 9 septembre 2024	au recyparc	de 9 h à 16 h 30
ATTERT	les 14 et 15 novembre 2024	au recyparc	de 9 h à 12 h
AUBANGE	les 10 et 11 septembre 2024	au Service Travaux rue des Cristaux, 26 A	horaire fixé par la commune
BASTOGNE	les 28, 29, 30 et 31 octobre 2024	CTAC, (PAEI) rue de l'Arbre, 6 à Bastogne	horaire fixé par la commune
BERTOGNE	les 2, 3 et 4 octobre 2024	au recyparc	de 9 h à 12 h
BERTRIX	les 4, 5 et 6 décembre 2024	au recyparc	de 9 h à 12 h
BOUILLON	les 14, 15 et 16 octobre 2024	14 et 15/10 : au recyparc de Bouillon 16/10 : au recyparc de Corbion	de 9 h à 12 h
CHINY	le 16 septembre 2024	au recyparc	de 9 h à 16 h 30
DAVERDISSE	le 13 novembre 2024	au recyparc à Haut-Fays	de 9 h à 12 h
DURBUY	les 27, 28 et 29 novembre 2024	rue Petit Barvaux (en face du recyparc)	horaire fixé par la commune
EREZEE	les 2, 3 et 4 décembre 2024	au recyparc	de 9 h à 12 h
ETALLE	les 10 et 11 octobre 2024	à l'atelier communal Zoning du Magenot	horaire fixé par la commune
FAUVILLERS	les 28 et 29 octobre 2024	au recyparc à Warnach	de 9 h à 12 h
FLORENVILLE	le 23 septembre 2024	au recyparc	de 9 h à 16 h 30
GOUVY	les 4, 5 et 6 septembre 2024	au recyparc (Courtil-Halconreux)	de 8 h à 12 h
HABAY	le 9 septembre 2024	au recyparc	de 9 h à 16 h 30
HERBEUMONT	le 18 novembre 2024	au recyparc	de 9 h à 16 h 30
HOTTON	les 3 et 4 octobre 2024	au recyparc	de 9 h à 12 h
HOUFFALIZE	les 23, 24 et 25 octobre 2024	au recyparc	de 9 h à 12 h
LA ROCHE	les 2 et 3 décembre 2024	2/12 : uniquement au recyparc 3/12 : recyparc et zoning Vecmont	de 9 h à 12 h
LEGLISE	les 12 et 13 septembre 2024	au recyparc à Wittimont	de 8 h à 12 h
LIBIN	les 16, 17 et 18 octobre 2024	au recyparc	de 9 h à 12 h
LIBRAMONT	les 9, 10 et 11 octobre 2024	au Hall Environnement rue du Printemps, 25	horaire fixé par la commune
LIERNEUX	le 7 octobre 2024	au recyparc de Vaux-Chavanne	de 9 h à 16 h 30
MALMEDY	les 20, 21 et 22 novembre 2024	au recyparc	de 8 h à 12 h
MANHAY	le 14 octobre 2024	au recyparc de Vaux-Chavanne	de 9 h à 16 h 30
MARCHE	les 25, 26 et 27 novembre 2024	au recyparc de Waha	de 9 h à 12 h

CONDITIONS D'ACCÈS

Les agriculteurs doivent :
• se rendre sur le(s) lieu(x) de collecte **de leur commune** ;
• utiliser un **véhicule adapté**. Pour raisons de sécurité, l'accès au recyparc peut être refusé aux véhicules trop imposants.

DÉCHETS AUTORISÉS

- Bâches d'ensilage PELD (polyéthylène basse densité)
- Big bags, sacs en plastique, ficelles, filets et bidons

DÉCHETS INTERDITS

- Films d'enrubannage PELLD
- Plastiques souillés ou mélangés à de la terre, des déchets de fourrage, de pneus...
- Médicaments et produits vétérinaires
- Bidons produits phyto, fertilisants ou toxiques

CONSIGNES DE TRI

- ▶ Pour les bâches d'ensilage PELD :
 - bien broser pour enlever tous les résidus ;
 - plier en paquets (au besoin découper les bâches) ;
 - ne pas lier les paquets avec des cordes ou autres.
- ▶ Pour les bidons, les ficelles et les filets :
 - les placer dans des sacs solidement fermés ;
 - bidons en plastique, non toxiques, vides et propres, avec bouchons.
- ▶ En attendant la collecte, stocker les déchets triés dans un endroit propre.

Pour les adhérents au service, les déchets infectieux et toxiques seront collectés aux mêmes moments.

Le journal **Pleinchamp**
décline toute responsabilité
quant aux contenus
diffusés dans les annonces
commerciales
qui ne respecteraient pas
la législation en vigueur

MATERIEL NEUF
JOHN DEERE 1026R + chargeur + bac à terre
JOHN DEERE G4 4240 Universal démo (2021)
JOHN DEERE Tracteur-tondeuse
KRAMER Téléscoptique KT276 - KT356
GIANT Chargeur articulé G3500 TELE démo 145 h (2024)
CORVUS Véhicule utilitaire DX4 CAB GR démo 490 km (2022)
PÖTTINGER Faucheuse frontale Novacat
Alpha Motion Master 301
PÖTTINGER Faucheuse arrière Novacat 302ED - Novacat 352
PÖTTINGER Faucheuse arrière Novadisc 302
PÖTTINGER Faneuse HIT 8.81
PÖTTINGER Double andaineur TOP 762C - TOP 882C
PÖTTINGER Houe rotative Rotocare V8000
SWA Pincas à grumes attelage 3 points
OEHLER Treuilles forestier - Fendeuses
ELKAER Taille-haie/Sécatteur pour chargeur
STEELWRIST Rototilt X18 DF-CW20

MATERIEL D'OCCASION
JOHN DEERE 6150R DirectDrive 7860 h (2013)
JCB Téléscoptique 531-70 Agri Super 5400 h (2015)
KUHN Combiné de fauche FC 3125 DF-FF Lift-Control + FC 93330 D-RA Lift-Control (2023 + 2022)
KUHN Faucheuse GMD 8730-FF Lift-Control (2012)
KRAMER Chargeur 5050 430 h (2019)
HYUNDAI Pelle HX145LCR 300 h (2021)

Annances pour compte propre et comptes clients
MATERIEL AGRICOLE, FORESTIER & HORTICOLE
Rue du Poteau 21 / 6950 HARSIN (MASSOEGNE)
Tél.: 084/21.01.97 - Email: info@swasa.be

Petites annonces



MATERIEL

Cherche tracteurs
Ford 4 ET 6 cylindres
- New Holland - Fiat
- MF - Fendt - JD
cherche moisson-
neuse batteuse
New Holland 8070
- 8080 - 8060 -
8050 - TC - TX 32
- TX 34 - TX 36 - TX
62 - TX 63 - TX 64 -
TX 65 - TX 66 - TX
68 ensileuse New
Holland FX téléscopique avec des problèmes et bcp d'heures - Brulle...
Tél 0496/387222 -
awouters.export@gmail.com (34892)

Cherche télescopique,
chargeur bull articulé
4X4 marque sans importance. Peu importe l'état T 0495/277174 (37377)

Cherche Tracteur 4X4
JD MF Case Renault
Fendt. Peu importe l'état. Aussi moderne.
Zetor tous types T 0495/277174 (37389)

MATERIEL (à vendre)
AV pince à balles rondes
650€ Tonneau à lisier
4100L 2400€ Herse à chaîne 5M 950€ Rouleau

lisse 3M 900€ Vibro 3M
350€ Charrue 4 socles
1250€ Faneuse 6 tou-
pies 2400€ Faucheuse
1m65 1000€ Andaineur
1500€ Etc Tél 0488/279271
(38883)

Silos PVC - Cuves inox et
PVC - Tout très bon état
- Livrés par camion-grue
0475/504101 (37566)

Tracteurs internatio-
naux + pièces d'oc-
casion Smeets Jozef
rue Maison Blanche 95
Mouland 0475/548791
(38799)

**ENTRETIENS
REPARATION
RESTAURATION
TRACTEURS**
TOUTES MARQUES
de 1900 à 2000
+de 25 ans d'expérience
Dépannages à domicile
trav. rapide et soigné
dans mon atelier
0494 523 795

TOUSSAINT
5330 ASSESSE
Tél: 00 32 83 65 53 15
www.ets-toussaint.be

1* Valtra Q305 neuf
1* Valtra T215 neuf
1* Valtra N155 neuf
1* mini pelle Caterpillar 301.8
neuve 3 godets
1* Pelle Caterpillar 308CR neuve 3 godets
tête roto
1* télescopique Merlo type 42.7 démo 15H
1* télescopique Merlo type TF38.10 TT
CS neuf
1* mini chargeur Norcar 755XC bac
+ palettes (neuf)
1* Chargeur Norcar télescopique 6226
automotive (neuf)
1* John Deere 6250R full options (2021)
2150H
1* Presse Balle ronde John Deere 990
roto-flow (18237 boules)
1* Presse à balle ronde John Deere 592 High
flow 2M (2005)
1* presse à balle ronde Vicon RV157 filet
1* Faneuse Pöttinger HIT 6.61 neuve
1* Faneuse Pöttinger HIT 8.81 neuve
1* Faucheuse Pöttinger NOVACAT 402
neuve + 1 occasion
1* Double andaineur Pöttinger TOP
762C (2024)
1* Faucheuse John Deere 530 Trainée
1* Faucheuse John Deere 1365 trainée
1* Combiné de faucheuses 2*3M Krone
1* Piroquette FELLA 6 toupies
1* Double andaineur FELLA
1* Faucheuse Frontale Pöttinger
Novacat 301ED (2021)
1* Faucheuse Pöttinger 352 cross flow
(2021)
1* John Deere 355D diésel coupe 1m22 bac
récolteur 200H
Tondeuses et tracteurs tondeuses
John Deere neufs
Grand stock de machines sur accu
EGO POWER

AV camion bouche-
rie magasin permis
B 6ans 51.000km 4
emplacements mar-
ché cause retraite
0497/206233 ou
081/588547 (38876)

AV double andai-
neur Claas liner 2600 0472/494916 (38879)

Case 5140 Epareuse
Rousseau Fourche à en-
silage 430cm pour bull
Tondeuse Kubota auto-
portée Brosse 210cm sur
relevage Bull case 621B
Déchaumeur à disque
3M + rouleau Broyeur
d'acotement sur relevage

CHRISTOPHE MAURY

**VENTE DE MÉLANGES
FOURRAGERS SUISSE**

COMMERCE DE FOURRAGE

0032(0)479 82 61 22
christophe.maury28@gmail.com

Pour une pub dans

Pleinchamp.be

Sylvie Van Vooren

pub@fwa.be
ou au
0476 84 17 29

STOP

SOLS GLISSANTS
Déglçage des bétons
Pascal Hocq

0486 345 857

www.patte-et-sol.be Patte et Sol

La prochaine saison avec **CarbiLam**

Dechaumage / fissuration Semi Récolte

PHILAGRI SPRL

Tél. 071/87.03.20
Pour cpte propre ou cpte client

Tracteur:
• Fendt 936 G7 (demo)
• Fendt 718 G6 (2021) 3500H
• Carraro TMX6400

Fertilisation:
• Amazone ZAV 3200 (neuf)

Semis:
• Combiné Amazone AD
+ KG

Travail du sol:
• Amazone Catros 5M (neuf)
• Alpégo Craker 3M (démo)
• Amazone Catros 6M (2014)

Matériel à p-d-t:
• Remplisseur Grimme SL80-14 (2016)
• Tapis Miedema RT30 (2017)
• Duo Miedema TAT161

Fenaison:
• Faucheuse Fendt Slicer 3160tlx (neuf)
• Faneuse lotus 7m70 (neuf)
• Andaineur Former 351DN

**Pensez
à commander
votre veste**

Intéressé(e) ? Contactez la cellule
animation par mail
animation@fwa.be

ou complétez en ligne le formulaire de
Commande par ici !

Prix : 47.50€ pour une veste avec manches,
42.50€ pour une veste sans manche
hors frais d'envoi.

GUTTTLER

**Sursemis de prairies
GREENMASTER**

0471 74 84 41
www.guttler.fr

AgroNova
L'Innovation par la terre

GreenMaster

• Plus de rendement
• Meilleur fourrage
• Augmente l'autonomie
alimentaire
• Répare les dégâts causés par la
sécheresse et les sangliers

Vente et location

0474 20 89 93

Pleinchamp.be

AGRIFAGNES SRL
Atelier mécanique agricole

Matériel à vendre

• John Deere 6210R	• Faucheuse Duvelsdorf 1m35/1m65
• Chargeur John Deere H340	• Kerner Xcut solo 300
• Presse à boules Welger RP535	• Mélangeuse Sorti Dunker T2 240
• Presse à boules Vicon RV156L	• Pince à boules
• Presse John Deere C441R	• Dérouleuse à boules
• Déchaumeur à disque/ déchaumeur à dent	• Herse étrille Duvelsdorf 3m-6m + rouleau
• Enrubanneuse Kverneland	• Brosse Duvelsdorf

5600 Romedenne 082 678 602
5660 Boussu-en-Fagne 060 344 243

www.agrifagnes.be

Les recettes de Ciboulette

tirées des Pleinchamp d'antan

11 août 1978

Mais il est bien court le temps des cerises...



Non seulement court, mais il se fait rare. Les cerises nous arrivent à des prix exorbitants et seules les privilégiées, celles dont le verger ou le jardin n'est pas ravagé par les merles, peuvent se permettre ces recettes.

Cailles flambées aux cerises

Préparation : 30 minutes.

Cuisson : 35 minutes.

Pour 4 personnes.

Ingédients : 4 belles cailles, 750g de cerises (Montmorency seules ou mélangées de 50% de bigarreaux). 1 verre de bon vin rouge (2dl à 2dl ½), une pincée de cannelle, 1 cuillerée à soupe de Maïzena, 1 petit verre de kirsch. 1 petit verre de cognac, 12 grains de poivre, gros sel, beurre.

1°) Pilez les grains de poivre avec deux pincées de gros sel. Assaisonnez l'intérieur des cailles avec ce mélange. Lavez, égouttez les cerises. Retirez les queues et dénoyautiez les cerises (gardez 6 noyaux). Pressez le tiers des cerises de façon à en extraire le jus. Mettez le reste des cerises, le jus recueilli et les 6 noyaux concassés, dans une casserole. Ajoutez la cannelle, mouillez avec le vin rouge. Faites chauffer et laissez pocher 30 min à feu très doux. Faites revenir les cailles dans un sautoir avec le beurre, laissez-les bien dorer de tous côtés et faites cuire 20 min. environ.

2°) Au moment de servir, dressez les cailles sur un plat. Entourez avec les cerises bien égouttées. Déglacez le sautoir avec le jus de cuisson des cerises, donnez un ou deux bouillons. Délayez la fécule avec 1 cuil. à soupe d'eau froide, ajoutez-la dans la sauce en remuant avec un petit fouet, nappez-en les cailles.

3°) Posez le plat sur un petit réchaud et, devant les convives, arrosez avec le kirsch et le cognac, et faites flamber. Si vous n'avez pas de plat de métal, flambez les cailles à la cuisinière, après les avoir remises quelques secondes dans la sauce du sautoir.

Clafoutis aux cerises

Préparation : 25 minutes.

Cuisson : 30 minutes.

Pour 6 personnes.

Ingédients : 750gr de cerises bien mûres (de préférence des noires), 225gr de farine, 100g de sucre en poudre, 75g de beurre, 3 œufs entiers. 6 cuil. à soupe de lait, une pincée de sel. Un moule à tarte en porcelaine à bords assez hauts ou un petit plat à gratin.

Lavez les cerises. Equeutez-les (ne les dénoyautiez pas). Versez le sucre en poudre dans une terrine. Ajoutez les œufs entiers et la pincée de sel. Battez bien le mélange au fouet à main puis incorporez petit à petit la farine en tournant avec une cuillère en bois, et enfin le beurre fondu. Lorsque la pâte est homogène, ajoutez doucement le lait. Versez les cerises dans la pâte et remuez délicatement de façon qu'elles soient bien enrobées. Beurrez à nouveau légèrement le moule et farinez-le. Versez-y

la préparation. Faites cuire à feu moyen pendant une demi-heure environ. Servez encore tiède après avoir légèrement saupoudré de sucre en poudre.



«UN GRAND MONSIEUR DOUBLÉ D'UN CONSEILLER JURIDIQUE EXCEPTIONNEL»



C'est avec une immense tristesse que la FWA a appris le décès d'Etienne Grégoire, qui fut durant de longues années le conseiller juridique de référence des UPA avant de devenir celui de la FWA. «Un grand monsieur qui aimait beaucoup les agriculteurs» confie Jean-Pierre Champagne. «Un homme très consciencieux, à l'écoute, serviable» ajoute René Ladouce.

Né à Huy en 1951, Etienne Grégoire nous a quitté le 13 août dernier à l'âge de 72 ans. Avocat conseil de référence des UPA avant de devenir celui de la FWA, il avait assuré cette tâche durant une vingtaine d'années avant de céder le relais à son fils, Antoine.

De l'avis unanime de ceux qui ont eu la chance de

le côtoyer, Etienne Grégoire laisse le souvenir d'un homme autant apprécié pour son affabilité et sa gentillesse que pour ses hautes compétences professionnelles. «Un tout grand monsieur, un homme qui aimait beaucoup les agriculteurs, doublé d'un conseiller juridique exceptionnel, considéré, à l'image de Me Jean-Marie Discry dont il était devenu le successeur naturel, comme une référence en matière de bail à ferme» confie, sous le coup

de l'émotion, Jean-Pierre Champagne. Des commentaires élogieux partagés par René Ladouce. «C'était un homme charmant, vraiment gentil, à l'écoute des agriculteurs. Serviable, il avait la fibre agricole. Très convivial, il était très consciencieux dans son travail, mettant tout en œuvre pour résoudre les problèmes des membres des UPA d'abord, de la FWA par la suite, dont il était un fidèle serviteur».

A son épouse, à ses enfants et petits-enfants, la FWA et le journal Pleinchamp souhaitent adresser leurs plus sincères condoléances ainsi que toute leur gratitude envers ce mari, père et grand-père qui a, de façon si élégante et brillante, défendu les intérêts de la cause agricole.

